



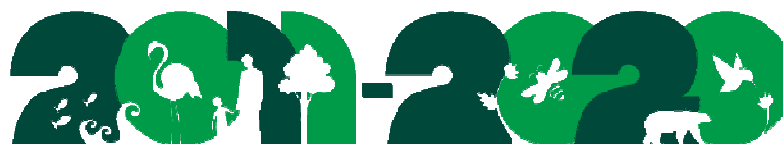
Convention sur la
diversité biologique

Mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

Modules de formation (Version 2.1)

Module 8

La planification de la diversité biologique dans les États, les provinces, les villes et les autres collectivités locales : comment élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

A propos de cette série de modules

Ce module fait partie d'une série de modules concernant la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP), conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cette série de modules a été préparée à l'intention des correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, de tous ceux qui sont chargés de mettre à jour ou de mettre en œuvre les NBSAP, et des autres entités ou personnes responsables de la planification de la diversité biologique, y compris ceux qui s'occupent d'autres conventions ayant trait à la diversité biologique. Les modules sont actuellement utilisés dans la deuxième série d'ateliers régionaux et infrarégionaux sur le renforcement des capacités en matière de révision et de mise à jour des NBSAP. Chaque module est disponible sur le site Internet du secrétariat de la CDB (<http://www.cbd.int/nbsap/training/>). Les modules et leur contenu peuvent être utilisés librement à des fins non commerciales, sous réserve de l'obligation de mentionner leur source. Le secrétariat serait reconnaissant de recevoir une copie du matériel élaboré en utilisant ces modules.

Une précédente version de cette série de modules avait été préparée grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre du Programme de soutien de la planification de la diversité biologique du PNUE/PNUD, en collaboration avec le secrétariat de la CDB et l'Institut des Hautes Etudes de l'Université des Nations Unies. Cette série a été mise à jour, à la lumière des décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence de la Parties et en utilisant les informations recueillies lors d'une première série d'ateliers régionaux et infrarégionaux sur le renforcement des capacités et les informations contenues dans les quatrièmes rapports nationaux, ainsi que les observations communiquées au sujet de cette précédente version. Des observations sur la présente série de modules sont les bienvenues également. Vous pouvez les envoyer à l'adresse courriel : secretariat@cbd.int.

Ce module a été préparé par Camellia Ibrahim, et comprend des contributions de David Cooper, Nadine Saad, Chantal Robichaud, Oliver Hillel, Andre Mader, Lijie Cai, Sarat Babu Gidda, Noriko Moriwake, Joanne Keegan et Andrea Cruz.

La terminologie retenue et la présentation du matériel dans ces modules n'impliquent aucune prise de position quelle qu'elle soit de la part du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique concernant le statut juridique de n'importe quel pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières.

Ceci n'est pas un document officiel de la Convention sur la diversité biologique.

Citation : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2011), modules de formation concernant les NBSAP, version 2.1 – Module 8. La planification de la diversité biologique dans les États, les provinces, les villes et les autres autorités locales : comment élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, Montréal, juin 2011.

<http://www.cbd.int>

Table des matières

A propos de ce module

1. Contexte

1.1. Pourquoi la planification de la diversité biologique est-elle importante au niveau sous-national?

1.2. Quels principes devraient orienter l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique?

Encadré 1 : Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique (2011-2020)

1.3. Une diversité d'approches et d'échelles pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Encadré 2 : La Stratégie pour la diversité biologique de l'État de Victoria 2010 – 2015

Encadré 3 : Les stratégies pour la diversité biologique des États mexicains

Encadré 4 : Les plans d'action locaux pour la diversité biologique au Royaume-Uni

Encadré 5 : L'intégration de la diversité biologique dans la planification urbaine : innovations et succès en Afrique du Sud et au Brésil

1.4. Comment les gouvernements nationaux peuvent-ils appuyer une planification de la diversité biologique au niveau sous-national?

Encadré 6 : Exemples de gouvernements nationaux qui ont mis en place un environnement favorable pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

2. Élaborer et mettre en œuvre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.....

2.1. Engager le processus et assurer la participation des parties prenantes et des principaux acteurs

Encadré 7 : La participation des femmes à l'élaboration des plans d'action pour la diversité biologique des États de l'Inde

Encadré 8 : La participation des communautés autochtones et locales à l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

2.2. Évaluer la diversité biologique et sa relation avec le bien-être humain

Encadré 9 : Évaluer l'état de la diversité biologique de la Colombie-Britannique, au Canada

Encadré 10 : Études sur la diversité biologique des États mexicains, comme point de départ pour une politique plus générale sur la diversité biologique

Encadré 11 : Rapport sur la diversité biologique de la ville de Walvis Bay, en Namibie

2.3. Élaborer une stratégie pour la diversité biologique

Encadré 12 : Exemples de déclarations de vision dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Encadré 13 : Principes consacrés dans la Stratégie pour la diversité biologique des Territoires du Nord-ouest au Canada

Encadré 14 : Priorités établies dans le Schéma régional pour la Bretagne

Encadré 15 : Objectifs assortis de délais précis dans la stratégie et le plan d'action pour la diversité biologique de la ville de Chongqing

Encadré 16 : Objectifs assortis de délais précis dans la Stratégie pour la diversité biologique de l'État de Nouvelle-Galles du sud (2010-2015)

2.4. Élaborer un plan d'action pour la diversité biologique

- Encadré 17 : Présenter des mesures claires et concises dans le *Schéma régional pour la Bretagne, France*
- 2.5. Mise en œuvre
 - Encadré 18 : Sensibiliser pour promouvoir la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique
- 2.6. Suivi et évaluation
 - Encadré 19 : Rapport sur l'état de la diversité biologique de l'État de l'Ontario
 - Encadré 20 : L'Index de Singapour sur la biodiversité urbaine
- 2.7. Établissement des rapports
 - Encadré 21 : Le système de communication des données sur les mesures prises en faveur de la diversité biologique au Royaume-Uni

Conclusion

Ressources

A propos de ce module

Ce module examine le rôle des États, des provinces, des villes et des autres autorités locales et entités sous-nationales dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il explique comment les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent être des instruments stratégiques pour parvenir à ces objectifs. En présentant un certain nombre d'études de cas, le module illustre la grande diversité des expériences et des approches infranationales, à différentes échelles géographiques et administratives.

Ce module a été conçu pour être utilisé comme ressource par :

1. Les correspondants nationaux de la CDB qui travaillent avec des responsables de la planification au niveau sous-national, pour intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans la planification et mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) au niveau local;
2. Les autorités et organisations locales qui œuvrent pour mieux intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans les processus de planification locaux et/ou qui envisagent d'élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

La *première partie* du module fournit des informations qui présentent un intérêt pour les gouvernements sous-nationaux, les autorités locales et les parties prenantes qui contribuent à la planification de la diversité biologique et qui souhaitent élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Cette partie énonce plusieurs principes directeurs destinés à orienter l'élaboration et la révision des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, provenant des orientations données par la Conférence des Parties.

La *deuxième partie* est axée sur la planification de la diversité biologique au niveau infranational et sur la nécessité de mettre en place un processus évolutif et souple. Cette partie décrit un processus cyclique et évolutif qui permet d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

La *troisième partie* émet des conclusions générales et indique quelques ressources supplémentaires pouvant être utilisées par les autorités compétentes et les parties prenantes, lorsqu'elles élaborent des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

En raison des liens étroits qui existent entre les stratégies et plans d'action nationaux et les stratégies et plans d'action sous-nationaux, il est recommandé que les autorités infranationales et les parties prenantes qui élaborent une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique consultent toute la série de modules de formation concernant les NBSAP préparée par le secrétariat de la CDB, à l'adresse : <http://www.cbd.int/nbsap/training/>.

1. Contexte

1.1. Pourquoi la planification de la diversité biologique est-elle importante au niveau sous-national?

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié instamment les Parties de « promouvoir et soutenir une action locale pour assurer la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en intégrant les considérations relatives à la diversité biologique dans les évaluations et les processus de planification sous-nationaux et locaux et, selon qu'il convient, en élaborant des stratégies et/ou plans d'action sous-nationaux et locaux relatifs à la diversité biologique, compatibles avec les stratégies et plans d'action nationaux »¹. On observe en effet une tendance mondiale à assurer la planification de la diversité biologique au niveau infranational. Dans leurs quatrièmes rapports nationaux établis au titre de la Convention sur la diversité biologique, de nombreuses Parties (61%)² ont indiqué que leurs politiques publiques infranationales contribuaient à la conservation et/ou l'utilisation durable de la diversité biologique. D'autre part, deux séries d'ateliers internationaux sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration et de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, organisés par le secrétariat de la CDB en 2008 – 2009, puis en 2011 – 2012, illustrent la diversité des mesures qui ont été prises à une échelle infranationale³. Enfin, au cours des récentes années, de plus en plus de villes ont intégré la diversité biologique dans leurs processus de planification urbaine⁴.

Une analyse récente effectuée par l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies a souligné que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique auront un impact limité sur le terrain, s'ils n'incluent pas des mesures adoptées au niveau infranational⁵. Un moyen de parvenir à cela est d'élaborer des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique au niveau des États, des provinces et/ou au niveau local, en tant qu'instruments de planification distincts. Une autre façon de parvenir à cela est d'examiner les plans et les politiques existants à l'échelle infranationale et d'intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans ces plans et ces politiques.

L'article 6 de la Convention dispose que les Parties doivent élaborer des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, ou des instruments équivalents. Les stratégies et plans d'action nationaux devraient tenir compte des mesures prévues au titre de la Convention et devraient intégrer, dans toute la mesure du possible, les considérations relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques publiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. Des orientations concernant l'élaboration et la révision des stratégies et plans d'action nationaux sont fournies dans les Modules 1 et 2 de la série de modules, et sont basées sur les orientations adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, en 2008 (voir: <http://www.cbd.int/nbsap/guidance.shtml>). Il n'existe aucun modèle particulier pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

1 Voir les orientations consolidées concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, dans sa décision IX/8, à l'adresse : <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=11651>.

2 Voir l'examen des 126 quatrièmes rapports nationaux, dans le document UNEP/CBD/COP/10/INF/2, disponible à l'adresse : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=cop-10>.

3 Pour consulter les documents et les exposés présentés à ces deux séries d'ateliers, voir: <http://www.cbd.int/nbsap/>.

4 Pour plus d'information sur le Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité, voir : <http://www.cbd.int/authorities/Gettinginvolved/GlobalPartenariat.shtml>. Des ressources supplémentaires sont disponibles dans le cadre du programme d'Action locale pour la biodiversité, un partenariat entre ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN): www.iclei.org/lab. [site consulté le 10 avril 2010]

5 Prip, C., T. Gross, S. Johnston, and M. Vierros. 2010. Biodiversity Planification: An Assessment of National Biodiversity Strategies and Action Plans. Yokohama: United Nations Institute of Advanced Studies, p. 79.

Chaque pays choisira l'approche qui correspond le mieux à ses besoins, ses défis et ses priorités nationales.

Les autorités infranationales et locales jouent un rôle essentiel dans le domaine de la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elles prennent des décisions essentielles en matière d'affectation des sols et d'aménagement du territoire. Elles adoptent des règlements applicables aux secteurs de production, elles gèrent des services tels que les services relatifs à l'eau, la gestion des déchets, les logements, l'éducation et la santé publique, et elles investissent dans ces secteurs. D'autre part, elles sont chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques de développement durable dans leurs domaines d'administration respectifs. Enfin, elles sont chargées de mettre en œuvre les politiques publiques et la législation nationale. Toutes ces décisions administratives et de politique générale ont des incidences directes sur la diversité biologique, à l'intérieur et au-delà des frontières administratives.

Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont des instruments de planification stratégiques visant à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique et les stratégies et plans d'action nationaux à un niveau infranational, d'une manière concrète, hiérarchisée et significative sur le plan local. Comme pour les stratégies et plans d'action nationaux, il n'existe pas un modèle unique particulier pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Le modèle choisi dépendra du contexte local et des priorités établies pour la zone considérée. Il est utile, cependant, de prévoir un ensemble d'éléments, tels que:

- **Une stratégie pour la diversité biologique**, comprenant une vision, une déclaration de principes, des priorités bien définies, des buts à court terme, à moyen terme et à long terme, et une série d'objectifs chiffrés pour orienter la mise en œuvre;
- **Un plan d'action pour la diversité biologique**, qui définit des mesures prioritaires et indique comment ces mesures seront appliquées, en prévoyant des délais, un suivi et l'établissement de rapports, et en définissant les rôles et les responsabilités des institutions et des parties prenantes concernées; le plan d'action devrait aussi comprendre un **cadre pour la mobilisation des ressources financières nécessaires** pour appuyer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, et une **stratégie de communication** concernant les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique représentent un outil de planification utile pour les autorités infranationales qui gèrent un environnement et un territoire, et qui s'efforcent de construire un avenir durable pour leurs populations:

- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent transposer les politiques et les obligations internationales et nationales relatives à la diversité biologique en mesures efficaces au niveau sous-national. Les stratégies peuvent aider à identifier des mesures locales dans le cadre d'initiatives de préservation de la diversité biologique importante sur le plan national.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent recenser et hiérarchiser les préoccupations et les priorités locales, en adaptant et en ciblant les mesures adoptées au niveau local, ce qui ne peut pas être réalisé de la même façon par les stratégies et plans d'action nationaux ou d'autres cadres nationaux semblables.

- Du fait de leur nature adaptée aux circonstances locales, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent permettre d'accroître la participation des autorités et des décideurs locaux, y compris celle des communautés autochtones et locales. Ceci concerne à la fois les activités de conservation menées au niveau local et une participation plus large à la planification de la diversité biologique.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent être des outils importants pour sensibiliser le public à la conservation de la diversité biologique.
- Du fait d'une prise en compte des besoins et des priorités locaux, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont plus facilement intégrés par les autorités infranationales. Ceci renforce leur autonomie et constitue un moyen de mieux intégrer la diversité biologique aux niveaux sectoriel et intersectoriel.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent aussi faciliter l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les politiques d'aménagement du territoire.
- Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, des informations sont recueillies sur la diversité biologique et les écosystèmes d'un État, d'une province, d'un district ou d'une localité. D'autre part, les lacunes subsistant dans les données peuvent être identifiées. Ceci peut faciliter la mise en place de bases de données spécifiques au niveau local, en vue d'assurer un futur suivi de la diversité biologique.

1.2. Quels principes devraient orienter l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique?

Un certain nombre d'éléments importants peuvent orienter et influencer l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Les éléments suivants sont basés sur les orientations données par la Conférence des Parties, dans sa décision IX/8 sur les stratégies et plans d'action nationaux. Ces éléments tiennent compte également du Plan stratégique révisé pour la diversité biologique 2011 – 2020, qui a été adopté dans la décision X/2 de la Conférence des Parties⁶ :

- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient recenser et hiérarchiser des mesures actualisées et efficaces pour parvenir aux trois objectifs de la Convention (conservation; utilisation durable; partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques). D'autre part, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient prendre en considération les cinq buts stratégiques du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient bien mettre en avant la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques au bien-être humain, à l'éradication de la pauvreté et au développement durable, ainsi que les valeurs économiques, sociales, culturelles de la diversité biologique. D'autre part, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient formuler des recommandations et énoncer des mesures spécifiques de politique générale (dans la stratégie

⁶ Des informations sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011 – 2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique sont disponibles à l'adresse : <http://www.cbd.int/sp/>.

pour la diversité biologique) et de programmation (dans le plan d'action), afin de préserver la diversité biologique et d'assurer le maintien des services écosystémiques, comme contribution essentielle au bien-être humain. Des approches, telles que l'approche par écosystème, seront particulièrement utiles pour créer des liens entre les questions traitées et les éléments de programme suggérés.

- En tant qu'instrument stratégique visant à obtenir des résultats concrets, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique ne doivent pas être une publication qui reste dans un placard. Les stratégies et plans d'action sous-nationaux doivent orienter l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Ils doivent fournir un plan concret et hiérarchisé, qui permet d'appliquer des mesures sur le terrain.
- Pour être efficaces, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique doivent être élaborés, adoptés et appropriés conjointement par toutes les parties prenantes et les partenaires concernés. Le processus suivi devrait être ouvert, participatif et transparent.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique doivent inclure des mesures propres à intégrer la diversité biologique dans les politiques et les programmes sectoriels et intersectoriels. Ceci inclut des mesures visant à réduire les principaux facteurs d'érosion de la diversité biologique et à assurer une participation de tous les secteurs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, à la fois au niveau des politiques publiques et au niveau programmatique.
- La planification de la diversité biologique est un processus à long terme, cyclique et évolutif. Ce processus comprend un suivi, une évaluation et une révision en continu, en fonction des progrès accomplis, de l'évolution des circonstances et des enseignements tirés.

D'autre part, les éléments suivants sont particulièrement importants au niveau infranational :

- Dans le cadre de leur élaboration et/ou de leur révision, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient prendre en considération le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011 – 2020 et devraient prévoir des objectifs sous-nationaux compatibles avec les 20 Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique à l'échelle mondiale et compatibles avec les objectifs énoncés au niveau national.
- Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient également prendre en considération le Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique (2011-2020)⁷. Le Plan d'action souligne l'importance que revêtent l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, ainsi qu'une plus grande participation des gouvernements sous-nationaux et des autorités locales à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la diversité biologique.

Encadré 1 : Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique (2011-2020)

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté ce plan d'action dans la décision X/22, à la dixième réunion de la Conférence des Parties qui s'est tenue en octobre 2010. Dans cette décision, les Parties ont été invitées à assurer la participation des gouvernements sous-nationaux, des villes et des autorités locales, lorsqu'elles mettent en œuvre ou révisent leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et lorsqu'elles mettent en œuvre les programmes de travail de la Convention et son Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le plan d'action fournit des directives aux Parties,

⁷ Le Plan d'action a été adopté par la Conférence des Parties à la CDB, dans sa décision X/22. Pour plus d'information, veuillez consulter : <http://www.cbd.int/strategicplan.shtml>.

sur la façon d'appuyer une action locale en faveur de la diversité biologique et sur la manière d'adapter les stratégies et plans d'action nationaux à un contexte urbain. Le plan d'action énonce une série d'objectifs, des directives pour le suivi et l'établissement de rapports, des propositions d'activités liées à la mise en œuvre, et un cadre institutionnel adéquat, afin d'optimiser les synergies entre les Parties, les organismes des Nations Unies et les organismes de développement, les ONG et les réseaux de villes. Pour plus d'information sur le plan d'action, veuillez consulter le site Internet de la Convention, à l'adresse : <http://www.cbd.int/strategicplan.shtml>. [consulté le 20 avril 2011]

1.3. Une diversité d'approches et d'échelles pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Le module donne plusieurs exemples, afin d'illustrer la grande diversité des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique et des approches retenues pour ceux-ci. Dans certains cas, des stratégies et plans d'action nationaux ont été élaborés dans un premier temps, puis les juridictions sous-nationales ont été encouragées à élaborer des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux au niveau local. Dans d'autres cas, des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique ont été élaborés en premier lieu, dans le cadre du processus d'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux. L'Inde et le Chili, par exemple, ont utilisé cette approche. Souvent, cependant, les stratégies et plans d'action pour la diversité biologique sont élaborés de manière indépendante aux niveaux national et sous-national. Il est donc important de créer des liens stratégiques entre ces deux niveaux, de sorte qu'ils ne soient pas isolés l'un de l'autre.

Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont élaborés à différentes échelles et dans différents contextes, tant sur le plan géographique qu'administratif : au niveau d'un État ou d'une province dans les États fédérés ou quasi-fédérés, par exemple, ou au niveau local ou municipal, y compris une ville. Des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent être élaborés également pour des zones spécifiques, définies en fonction de critères écologiques.

Niveaux étatique et provincial

Les stratégies et plans d'action étatiques, provinciaux ou régionaux pour la diversité biologique sont généralement élaborés dans des États fédérés (en Australie, au Canada, en Inde ou au Mexique, par exemple), dans des pays qui ont une forte politique de décentralisation (les provinces de la Chine, les régions du Pérou, et les pays qui composent le Royaume-Uni, par exemple), ou dans des pays constitués de territoires géographiquement dispersés (tels que les États fédérés de Micronésie). Les Encadrés 2 et 3 donnent des exemples de l'Australie et du Mexique, respectivement.

Encadré 2 : La Stratégie pour la diversité biologique de l'État de Victoria 2010 – 2015

Comme dans plusieurs autres États australiens, l'État de Victoria termine actuellement la révision de sa stratégie pour la diversité biologique⁸. Cette révision a été guidée par une évaluation de la première

8 Department of Sustainability and Environment. 2010. *Biodiversity is Everybody's Business: Victoria's Biodiversity Strategy 2010 – 2015*. Melbourne: Victorian Government Department of Sustainability and Environment. (consultation draft). Disponible en ligne à l'adresse: <http://www.dse.vic.gov.au/conservation-and-environment/biodiversity/victorias-biodiversity-strategy>. [site consulté le 27 juin 2011]

stratégie, qui a recensé plusieurs moyens concrets d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie. La révision a pris en considération le nouveau courant de pensée concernant les fonctions des écosystèmes, et a abordé des nouvelles questions concernant les changements climatiques, la diversité biologique marine, la gestion des incendies forestiers, et les valeurs et les capacités des populations autochtones. Le titre de la stratégie révisée, « *Biodiversity is Everyone's Business* » (*La biodiversité est l'affaire de tous*) tient compte des liens substantiels qui existent entre la diversité biologique et le bien-être humain et de l'importance que revêt la participation du public.

La stratégie a été élaborée dans le contexte du Livre blanc sur les terres et la diversité biologique de l'État de Victoria, intitulé « *Securing our Natural Future* » (*Sauvegarder notre avenir naturel*), lequel énonce la vision et l'agenda de politique générale de l'État de Victoria pour les 20 à 50 prochaines années, afin de sauvegarder l'environnement de cet État.

La stratégie fournit une direction stratégique, par le biais d'un cadre d'action constitué de sept éléments essentiels pour la gestion de la diversité biologique :

- Jouer un rôle de chef de file (y compris au moyen d'une communication et d'une meilleure coordination);
- Intégrer les activités de sensibilisation du public, la compréhension et l'action;
- Travailler ensemble pour parvenir aux résultats escomptés pour la diversité biologique, grâce à une action coordonnée, des activités innovantes et un renforcement des capacités;
- Établir des normes visant à préserver, à améliorer et à restaurer la diversité biologique et les fonctions des écosystèmes;
- Moderniser la législation relative aux instances gouvernementales et aux entreprises;
- Gérer les connaissances afin d'améliorer et de partager la somme de connaissances qui sous-tendent la conservation de la diversité biologique;
- Élaborer un « plan directeur pour la nature », pour assurer une planification et une mise en œuvre stratégiques.

Pour chacun de ces sept éléments, la Stratégie décrit la situation actuelle, recense les questions prioritaires, énonce une série d'objectifs, indique plusieurs moyens utilisés par le gouvernement pour parvenir à ces objectifs, et met en avant plusieurs résultats escomptés. La stratégie fournit ainsi un mécanisme permettant au gouvernement de respecter ses engagements au cours des cinq prochaines années, au moyen de programmes, de normes et d'objectifs à satisfaire par le gouvernement et par le secteur de l'environnement. Pour parvenir à cela, la stratégie met l'accent sur une modification des comportements. La stratégie met en avant également le concept de 'secteur de la diversité biologique', au sein duquel le secteur public, le secteur privé et les groupes communautaires travaillent en partenariat pour obtenir des résultats en faveur de la diversité biologique.

Encadré 3 : Les stratégies pour la diversité biologique des États mexicains

L'État de Michoacán a été l'un des premiers États mexicains à élaborer une étude sur la diversité biologique (2005)⁹ et une stratégie pour la diversité biologique (2007)¹⁰, laquelle a été officiellement adoptée par le Parlement de cet État. La stratégie a été élaborée en trois phases, en commençant par une série de dialogues multisectoriels. Ces dialogues ont été très participatifs et ont donné l'occasion : i) de faire connaître les résultats de l'étude sur la diversité biologique; ii) de recenser les questions prioritaires en matière de conservation de la diversité biologique et sur le plan social; et iii) d'élaborer des propositions de mesures à inclure dans la stratégie. La deuxième phase a mis l'accent sur l'élaboration de domaines stratégiques, d'objectifs et de mesures prioritaires dans le cadre de la stratégie. La troisième et dernière phase a consolidé ces domaines et ces mesures stratégiques, et les décisions ont été validées au cours d'ateliers et de consultations supplémentaires, y compris des consultations en ligne du public. Une description du processus figure dans une annexe à la version finale de la stratégie.

9 Villaseñor G., L.E. (ed). 2005. *La Biodiversidad en Michoacán: Estudio de Estado*. México D.F. y Morelia: CONABIO, Secretaría de Urbanismo y Medio Ambiente, Universidad Michoacana de San Nicolás de Hidalgo.

Disponible en ligne à l'adresse: http://www.biodiversidad.gob.mx/region/EEB/pdf/EE_MICHOACAN_2005.pdf

10 CONABIO, SUMA, y SEDAGRO. 2007. *Estrategia para la Conservación y Uso Sustentable de la Diversidad Biológica de Michoacán*. México D.F. y Morelia: CONABIO, SUMA, y SEDAGRO. Disponible en ligne à l'adresse: http://www.biodiversidad.gob.mx/region/EEB/Estudios_Estrategias.html

Les six domaines stratégiques de la stratégie traitent des principaux défis à relever en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, en proposant des solutions et des réponses, sous forme d'actions prioritaires. Les domaines stratégiques sont:

- L'aménagement du territoire et la planification sociale participative;
- La gestion de l'information et des connaissances;
- La conservation de la diversité biologique et la restauration de l'environnement;
- Le développement local et la qualité de la vie;
- La création et le renforcement des capacités;
- La gouvernance de l'environnement.

L'État d'Aguascalientes a également achevé sa Stratégie pour la diversité biologique (2010)¹¹. La stratégie comprend une vision pour 2030 et quatre objectifs stratégiques, chacun d'entre eux étant accompagné d'une série de buts et de mesures correspondants. Les quatre objectifs stratégiques sont :

- Assurer la conservation et la protection de la diversité biologique, en prenant des mesures concernant l'affectation des sols, les aires protégées, les cadres réglementaires et les changements climatiques;
- Gérer les informations et les connaissances, y compris en apportant un soutien à la recherche;
- Calculer la valeur de la diversité biologique, en mettant l'accent sur une communication stratégique et en favorisant une « culture écologique »;
- Diversifier le concept d'utilisation durable, y compris en mettant au point des technologies alternatives et en mettant en avant les connaissances traditionnelles.

Chaque activité est accompagnée d'une échéance proposée, et l'institution chargée d'entreprendre cette activité est précisée. Les institutions et les partenaires susceptibles d'apporter un soutien supplémentaire sont également cités. La stratégie comprend une proposition de cadre de mise en œuvre, lequel comprend des propositions spécifiques concernant le suivi de la mise en œuvre par un comité multipartite. Le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les autorités municipales, ainsi que le secteur privé, la société civile et les universités seront représentés dans ce comité. D'autres sous-comités sont proposés également pour assurer un suivi des progrès accomplis pour chacun des quatre objectifs stratégiques. En 2009, une proposition d'amendement de la loi sur la protection de l'environnement de l'État d'Aguascalientes a été transmise au Parlement de cet État, afin d'avoir une reconnaissance officielle de la stratégie pour la diversité biologique, comme cadre directeur pour toutes les activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Le Parlement a officiellement approuvé la stratégie.

Niveaux local et municipal

Les plans d'action locaux pour la diversité biologique au Royaume-Uni (voir l'Encadré 4) et en Irlande illustrent le rôle potentiel de ces plans d'action dans la mise en œuvre des politiques nationales sur la diversité biologique et dans l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans la planification locale, ainsi que les catégories de partenaires qui contribuent généralement à ces plans d'action. Ces questions seront examinées de manière plus approfondie dans d'autres parties du module.

Encadré 4 : Les plans d'action locaux pour la diversité biologique au Royaume-Uni

La mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité biologique au Royaume-Uni¹² est principalement effectuée par le biais d'une stratégie pour la diversité biologique élaborée dans chacun des quatre pays qui constituent le Royaume-Uni. Dans chacun de ces pays, des plans d'action locaux pour la diversité biologique ont été élaborés à différentes échelles géographiques, y compris au niveau des paroisses, des comtés et des parcs nationaux. Les plans d'action locaux ont été encouragés depuis 1995, en consultation

11 CONABIO, IMAE, UAA. 2010. Estrategia para la Conservación y Uso Sustentable de la Biodiversidad del Estado de Aguascalientes. Méxicó D.F. y Aguascalientes: CONABIO, IMAE, UAA. Disponible en ligne à l'adresse: http://www.biodiversidad.gob.mx/region/EEB/Estudios_Estrategias.html

12 Des informations sur le Plan d'action pour la diversité biologique au Royaume-Uni, y compris sur les moyens de les appliquer au niveau local, sont disponibles à l'adresse: <http://www.ukbap.org.uk/>

avec l'Association des autorités locales et le Conseil des collectivités locales, lorsque le Groupe directeur sur la diversité biologique du Royaume-Uni a élaboré une série de directives pour les plans d'action locaux pour la diversité biologique. Bien que la structure du Plan d'action pour la diversité biologique au Royaume-Uni ait été modifiée depuis, les plans d'action locaux pour la diversité biologique demeurent des mécanismes essentiels pour la mise en œuvre. Leur rôle est de :

- Transposer les objectifs nationaux relatifs aux espèces et aux habitats en mesures efficaces au niveau local;
- Définir des objectifs pour les espèces et les habitats importants sur le plan local, en tenant compte des valeurs des communautés locales;
- Encourager des partenariats efficaces au niveau local, de sorte que les programmes de conservation de la diversité biologique soient élaborés et conservés dans une perspective de long terme;
- Sensibiliser à la nécessité de préserver et d'améliorer la diversité biologique dans le contexte local¹³.

Les autorités locales sont tenues d'élaborer des stratégies communautaires pour assurer le bien-être économique, social et environnemental. Les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique doivent être utilisés dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies communautaires.

Dans tout le Royaume-Uni, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique est essentiellement basée sur une approche de partenariat¹⁴, qui crée des liens entre les autorités locales et un grand nombre de parties prenantes issues du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, afin de définir et d'appliquer des mesures locales en faveur de la diversité biologique. Dans le pays de Galles, par exemple, les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les exploitants forestiers, les responsables du gibier, les gestionnaires et les utilisateurs de communaux, les écologistes, les départements ministériels, les organisations caritatives, les entreprises industrielles et commerciales, et les autorités locales, participent tous activement à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique. De même, les groupes communautaires locaux, les écoles primaires et secondaires et des personnes de tout âge participent à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique.

En 2009, on comptait 190 stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique au Royaume-Uni.

Les villes

La population mondiale se concentre de plus en plus dans les villes, ce qui signifie que les villes, les gouvernements municipaux et les citoyens sont des acteurs essentiels pour parvenir aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. En 2010, l'ONU-HABITAT a estimé que 50,6% de la population mondiale vivait dans des zones urbaines et que ce chiffre atteindrait 70% d'ici à 2050. La diversité biologique fournit des biens et des services environnementaux fondamentaux pour les zones urbaines, tels que des denrées alimentaires, de l'eau, des combustibles, des matériaux de construction, des services de régulation du climat, d'atténuation de la pollution atmosphérique, de protection contre les catastrophes naturelles et des services récréatifs. L'ONU-HABITAT a indiqué que bien que les villes se concentrent sur une superficie inférieure à 3% de la surface terrestre, leurs populations utilisent 75% des ressources naturelles de la planète¹⁵. Les zones urbaines génèrent souvent une érosion de la diversité biologique bien au-delà de leurs limites géographiques, par le biais d'une destruction des habitats et d'une

13 England Biodiversity Group. 2003. *Natural Partners: The Achievements of Local Biodiversity Partnerships in England*. Newark: The Wildlife Trusts on behalf of England Biodiversity Group. Disponible en ligne à l'adresse: http://www.ukbap.org.uk/Library/Natural_Partners.pdf

14 The United Kingdom. 2009. *Fourth National Report to the CBD: United Kingdom*. Disponible en ligne à l'adresse: <http://www.cbd.int/doc/world/gb/gb-nr-04-en.pdf>

15 Puppim de Oliveira et al. 2010. *Cities, Biodiversity and Governance: Perspectives and Challenges of the Implementation of the Convention on Biological Diversity at the City Level*. Yokohama: University of the United Nations Institute of Advanced Studies. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse: http://www.ias.unu.edu/sub_page.aspx?catID=111&ddlID=1392. [site consulté le 20 avril 2010]

conversion en zones agricoles, de l'exploitation des ressources naturelles, de la pollution, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, pour ne citer que quelques exemples.

Lorsque des mesures sont prises pour protéger la diversité biologique dans les villes, elles sont axées dans un premier temps sur la création de parcs et d'espaces verts. Bien que les espaces verts contribuent à la protection de la diversité biologique locale, les liens existant entre les villes et la diversité biologique sont beaucoup plus vastes et se situent à plusieurs niveaux. En conséquence, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique à l'échelle des villes devraient tenir compte de l'influence des villes au-delà de leurs limites géographiques, de la nature intersectorielle des politiques publiques relatives à la diversité biologique et de la façon dont ces politiques sont directement liées aux nombreux domaines administrés par des gouvernements municipaux, tels que l'affectation des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides, le transport, le logement et la santé publique. Puisque les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique à l'échelle des villes comprennent des activités éducatives et de sensibilisation, ils fournissent une excellente opportunité d'accroître la sensibilisation du public au sujet de la diversité biologique, auprès d'une population nombreuse et souvent très diversifiée.

Encadré 5 : L'intégration de la diversité biologique dans la planification urbaine : innovations et succès en Afrique du Sud et au Brésil

La ville de Cape Town a pris un certain nombre de mesures pour assurer l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans la planification urbaine. La ville se situe sur un « point chaud » de la biodiversité, le Royaume floral du Cap, dont un tiers des plantes environ se trouve à l'intérieur des limites géographiques de la ville de Cape Town. De plus, le Parc national de la Montagne de la table se trouve à l'intérieur des limites géographiques de la ville. Cependant, le développement et l'étalement urbains ont été des facteurs importants de l'érosion des habitats. Pour répondre à ce problème, le gouvernement municipal de la ville de Cape Town a adopté une Politique de gestion intégrée de l'environnement, en 2001. La ville a ensuite adopté une Stratégie pour la diversité biologique, en 2003¹⁶, reliée au Plan de développement intégré. Une stratégie et un plan d'action locaux révisés pour la diversité biologique, couvrant la période 2009 – 2019¹⁷, ont été adoptés par la suite. Ils comprennent un cadre de planification stratégique, y compris des indicateurs de performance. La stratégie et le plan d'action locaux révisés seront évalués chaque année, puis révisés à nouveau en 2014.

Sur le plan conceptuel, la Stratégie pour la diversité biologique, et la stratégie et le plan d'action locaux pour la diversité biologique adoptés ultérieurement ont été utilisés pour modifier en profondeur la politique d'aménagement urbain. Ceci inclut :

- Une approche coordonnée et intégrée en matière de conservation de la diversité biologique à l'échelle de la municipalité, y compris des objectifs relatifs à la diversité biologique pour toute la ville;
- Une importance accordée à la distribution équitable des richesses procurées par la diversité biologique et un accès équitable à ces richesses au profit des communautés défavorisées, y compris une amélioration et une redistribution des avantages qui découlent directement de la conservation de la diversité biologique unique de cette zone;
- Des approches créatives, participatives, ouvertes et transparentes en matière de conservation de la diversité biologique, plutôt que des approches restrictives;
- Des partenariats avec des organisations extérieures et des organismes donateurs.

16 City of Cape Town. 2003. *Biodiversity Strategy*. Disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.capetown.gov.za/en/EnvironmentalResourceManagement/projets/Documents/Environmental/BiodiversityStrategy.pdf> [consulté le 28 avril 2011]

17 City of Cape Town. 2009. *Local Biodiversity Strategy and Action Plan 2009 – 2019*. Disponible en ligne à

l'adresse: <http://www.capetown.gov.za/en/EnvironmentalResourceManagement/publications/Pages/PoliciesandStrategies.aspx>

Les questions administratives liées à la conservation de la diversité biologique sont traitées par un service de gestion de la diversité biologique au sein du gouvernement municipal, afin d'intégrer la diversité biologique dans la gouvernance de la ville. Ce service examine les projets d'aménagement qui ont un impact potentiel important sur la diversité biologique. Un plan de conservation appelé « Réseau pour la diversité biologique » (BioNet)¹⁸ a été mis en place. Parmi les nombreuses activités menées dans le cadre de BioNet, figurent une carte et une analyse des différents types de végétation, des aires de conservation, des zones humides et des zones urbaines. Cette activité vise à évaluer et à surveiller les 500 sites représentatifs de la ville qui ont été recensés à des fins de conservation, et à harmoniser les objectifs de conservation de la ville de Cape Town avec les objectifs nationaux en matière de conservation. La ville de Cape Town a aussi élaboré un cadre stratégique pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes situées à l'intérieur des limites géographiques de la ville¹⁹.

Le Programme BioCity de **Curitiba**²⁰ est un programme innovant, lancé en 2007 et représentant un montant de 175 millions de dollars, qui intègre la diversité biologique dans la planification urbaine et relie différents domaines gérés par l'administration municipale, afin de lutter contre l'érosion de la diversité biologique. Le Programme BioCity est constitué de cinq principaux projets concernant : 1) la réintroduction des espèces végétales indigènes dans la ville; 2) la création d'unités de conservation, afin d'encourager une participation active de la société civile; 3) la préservation des ressources en eau, par le biais du Plan stratégique pour la revitalisation du bassin du fleuve Barigui; 4) la protection de la qualité/mobilité de l'air et la gestion des transports, par le biais du Projet « ligne verte », qui a pour but de rénover une autoroute fédérale importante, de créer un espace vert, et d'installer un couloir de transport de grande envergure comprenant des voies réservées aux cyclistes et aux piétons.

La ville de **Sao Paulo** compte 18 millions d'habitants et est entourée d'une ceinture verte, une 'réserve de la biosphère' qui est destinée à protéger le biome de forêt atlantique, au taux d'endémisme élevé. Les menaces de plus en plus nombreuses qui pèsent sur la diversité biologique incluent la croissance démographique, l'étalement urbain, la déforestation, le morcellement des habitats, la pollution et les déchets urbains, le trafic illicite d'espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages, et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Pour répondre à ces menaces, la ville a utilisé une approche comprenant de multiples éléments, afin d'appliquer la Convention sur la diversité biologique à l'intérieur de ses limites géographiques. Cette approche comprend²¹:

- La désignation d'aires de protection de l'environnement dans le Plan directeur urbain;
- La création de parcs urbains, de parcs naturels et de parcs riverains;
- La restauration de l'environnement des cours d'eau et des bassins versants, en tant que couloirs écologiques urbains, afin de protéger les ressources en eau et d'atténuer les inondations;
- Une rémunération des propriétaires fonciers privés, pour qu'ils préservent le couvert forestier adjacent aux ressources en eau;
- Une plantation d'arbres dans les zones urbaines et les couloirs écologiques;
- La conservation et la réintroduction de la faune et de la flore sauvages dans les aires protégées;
- Des centres d'éducation environnementale;
- Des inventaires de la faune et de la flore sauvages;
- La création d'une police municipale de l'environnement, composée de 300 membres du personnel et chargée de protéger les zones forestières et les bassins versants;
- La mise en place d'une législation visant à combattre la vente illicite de bois et d'une politique d'achats publics exigeant une documentation officielle certifiant l'origine et le fournisseur du bois utilisé pour des travaux publics;
- La mobilisation et la formation d'agents de santé communautaire, chargés d'entreprendre des initiatives

18 Cape Town Biodiversity Network. Rapports disponibles à l'adresse :

<http://www.capetown.gov.za/en/EnvironmentalResourceManagement/functions/BiodivManagement/Pages/BiodiversityNetwork.aspx> [consulté le 28 avril 2011]

19 City of Cape Town. 2008. Framework for a Strategy and Action Plan for the Management of Alien Invasive Species in the City of Cape Town. Cape Town: Biodiversity Management Branch, Environmental Resource Management Department. Disponible à l'adresse :

<http://www.capetown.gov.za/en/EnvironmentalResourceManagement/InvasiveSpecies/Pages/default.aspx> [site consulté le 28 avril 2011]

20 Curitiba BioCity Programme. Pour plus d'information, voir : <http://www.iclei.org/index.php?id=7910> [site consulté le 28 avril 2011]

21 Pour plus d'information sur les activités menées par la ville de Sao Paulo, voir : <http://www.cbd.int/authorities/casestudy/saopaulo.shtml> [site consulté le 28 avril 2011]

- qui relie la diversité biologique, l'environnement et la santé publique;
- Une agriculture urbaine durable;
 - La publication d'un atlas sur l'environnement, d'un Programme d'action 21 local, et d'un rapport sur les Perspectives de l'environnement de Sao Paulo, qui comprend 83 indicateurs urbains environnementaux.

Régions définies en fonction de critères écologiques

Les stratégies et/ou plans d'action peuvent aussi utiliser une approche à l'échelle des paysages en matière de planification de la diversité biologique, en couvrant par exemple une zone géographique contiguë, telle qu'un bassin versant ou une chaîne de montagnes, ou en mettant l'accent sur les caractéristiques particulières de la diversité biologique et des habitats d'une zone donnée. Ce type de stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent aider les collectivités locales à mieux coordonner leurs initiatives en matière de conservation.

A titre d'exemple, 10 stratégies et plans d'action éco-régionaux pour la diversité biologique ont été élaborés en Inde, en utilisant une approche partant de la base dans le cadre de l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les régions écologiques ont été sélectionnées en fonction de l'importance que revêt leur diversité biologique et en raison de leur contiguïté écologique. En Colombie, six stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique ont été élaborés : deux d'entre eux ont utilisé une approche éco-régionale. Le plan d'action pour la diversité biologique du bassin versant d'Orinoco couvre une partie du territoire de neuf juridictions sous-nationales (ou départements). L'autre plan d'action pour la diversité biologique couvre le territoire de trois départements, dans la partie amazonienne de la Colombie. Au Japon, la loi relative à la diversité biologique encourage l'élaboration de stratégies pour la diversité biologique qui tiennent compte des écosystèmes, même si cela signifie que certaines stratégies s'étendent au-delà des limites géographiques d'une préfecture.

1.4. Comment les gouvernements nationaux peuvent-ils appuyer la planification de la diversité biologique au niveau sous-national?

Dans de nombreux pays, une politique de décentralisation a conféré aux États, aux provinces et aux collectivités locales des compétences élargies en matière de politiques publiques, de planification et de réglementation de l'environnement, y compris une responsabilité statutaire en matière de protection de la diversité biologique. Dans d'autres pays, la législation nationale a fourni un cadre juridique pour élaborer des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Les stratégies et plans d'action nationaux eux-mêmes encouragent parfois également les autorités sous-nationales à intégrer davantage les considérations relatives à la diversité biologique dans la planification étatique, provinciale, locale et/ou municipale.

Encadré 6 : Exemples de gouvernements nationaux qui ont mis en place un environnement favorable pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Le **Gouvernement mexicain** a apporté un soutien aux États, pour qu'ils effectuent des études sur la diversité biologique et élaborent des stratégies pour la diversité biologique. La Commission nationale de la connaissance et de l'utilisation de la diversité biologique (CONABIO) a élaboré des directives pour ces deux

instruments, et a désigné des membres du personnel chargés de fournir une assistance technique et de coordonner les activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances. La CONABIO a également fourni une assistance aux États, pour qu'ils mettent en place des systèmes d'information sur la diversité biologique à l'échelle étatique, dans le cadre du Centre d'échange national.

En **Chine**, les stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique comprennent un engagement à travailler avec les autorités provinciales, municipales et des comtés, afin d'élaborer des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique²².

Au **Pérou**, la Stratégie nationale pour la diversité biologique et la Loi sur la décentralisation (Loi 27783) demandent aux gouvernements régionaux d'élaborer des stratégies pour la diversité biologique²³.

En 2008, le **Japon** a adopté la Loi fondamentale sur la diversité biologique, qui souligne l'importance de la diversité biologique pour le bien-être humain, énonce une série de principes essentiels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique au Japon, et définit les responsabilités des instances gouvernementales, de la société civile et du secteur privé. L'article 13 de la loi dispose que les autorités préfectorales et municipales doivent élaborer des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique. Le Ministère de l'environnement a aussi publié un Guide²⁴ pour l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, y compris des orientations concernant un cadre de planification, la gestion des projets et la sensibilisation du public aux stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

En 2009, la **France** a adopté une législation²⁵ qui encourage l'élaboration de stratégies régionales et locales pour la diversité biologique, en assurant la participation d'un grand nombre de parties prenantes. D'autre part, la Stratégie nationale pour la diversité biologique de la France (2004) encourage l'élaboration de plans d'action sectoriels et locaux pour la diversité biologique.

Les gouvernements nationaux peuvent appuyer la planification de la diversité biologique au niveau sous-national de nombreuses façons. Des mesures éventuelles²⁶ incluent :

- Communiquer des messages à tous les niveaux de gouvernement et auprès du public, sur le rôle essentiel de la diversité biologique dans le maintien du bien-être humain et d'une économie productive.
- Mettre en place des cadres juridiques et institutionnels robustes, fournissant des incitations pour que la diversité biologique soit prise en compte et considérée prioritaire dans les activités gouvernementales à tous les niveaux.
- Assurer une collaboration et une coordination avec les autorités locales, afin d'intégrer efficacement la diversité biologique dans le processus décisionnel, la planification et la réglementation au niveau local. Une telle collaboration facilite la mise en œuvre des politiques nationales, d'une manière concrète et locale, et prend acte du fait que les espèces et les écosystèmes ne respectent pas les limites géographiques des juridictions administratives.

22 Ministère de l'environnement. 2010. Quatrième rapport national au titre de la CDB. Disponible à l'adresse: <http://www.cbd.int/doc/world/cn/cn-nr-04-en.pdf>

23 Ministère de l'environnement. 2010. Quatrième rapport national au titre de la CDB. Disponible à l'adresse : <http://www.cbd.int/doc/world/pe/pe-nr-04-es.pdf>

24 Japon : Ministère japonais de l'environnement. 2010. *Guide to the Local Biodiversity Strategy*.

25 Voir l'article 23 de la Loi de Grenelle I. Des informations sur les stratégies régionales pour la diversité biologique en France sont fournies dans le rapport : Comité français de l'UICN. 2011. *Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine*. Paris: UICN. Le rapport est disponible à l'adresse: http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_SRB_UICN_France.pdf [site consulté le 28 avril 2011]

26 Adapté de : United Nations Human Settlements Programme. 2010. Supporting Local Action for Biodiversity: the Role of National Governments. Nairobi: UN-HABITAT (Projet de texte)

- Entreprendre des activités de formation et de renforcement des capacités au niveau local, afin d'optimiser les ressources humaines et techniques.
- Veiller à ce que les autorités locales aient accès à des informations actualisées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dans les évaluations nationales de la diversité biologique et dans les rapports nationaux établis au titre de la Convention sur la diversité biologique. De la même façon, encourager une communication dans les deux sens entre les gouvernements nationaux et les collectivités locales, sur les informations et les technologies relatives à la diversité biologique, et sur la communication des données et le suivi concernant les politiques publiques, les programmes et les projets pertinents à différents niveaux de gouvernement. Faciliter le partage des données et des résultats des recherches, par le biais de plateformes de partage de connaissances telles que les Centres d'échange, qui peuvent relier les séries de données obtenues aux niveaux national et local.
- Encourager des partenariats avec la société civile et créer des opportunités pour renforcer la participation aux activités de conservation de la diversité biologique.
- Reconnaître le rôle de chef de file et la participation active des autorités locales, et mettre en avant les réussites. Ceci peut se faire en octroyant des prix, des labels et d'autres incitations, par exemple.
- Fournir des ressources, de sorte que les autorités locales puissent contribuer à l'application de la Convention sur la diversité biologique, de la législation nationale relative à la diversité biologique, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou instruments équivalents, etc.

2. Élaborer et mettre en œuvre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Les nouvelles données, les nouvelles technologies, les nouvelles approches de gestion de la diversité biologique, la contribution des parties prenantes et des principaux acteurs, les changements de priorités aux niveaux national et local, et les nouvelles questions en matière de conservation, sont tous des aspects importants de la planification de la diversité biologique. De nombreux pays qui ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont utilisé un processus de planification cyclique et évolutif. Ce processus est pertinent également pour l'élaboration et la révision des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Tous ceux qui contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent adapter ce processus de planification à leurs circonstances particulières, en ce qui concerne, par exemple, la gouvernance administrative et territoriale, les groupes de la société civile, les moyens de subsistance, l'état de la diversité biologique, les priorités en matière de conservation, les menaces pesant sur la diversité biologique et les facteurs qui contribuent à son érosion à l'échelle locale.

2.1. Engager le processus et assurer la participation des parties prenantes et des principaux acteurs

Pour commencer à élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, quelques considérations peuvent aider à établir un processus intégré et structuré. Les éléments suivants peuvent être utilisés et adaptés par les responsables de la planification de la diversité biologique, en fonction de leurs circonstances et de leurs besoins particuliers, afin d'élaborer de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique :

- Identifier la zone géographique qui sera couverte par la stratégie et le plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Prévoir une échéance appropriée et établir un calendrier pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Obtenir un financement et d'autres ressources nécessaires (en personnel, institutions, lieu de travail, contributions en nature, etc.) pour appuyer l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Établir des critères et des modalités pour recueillir des informations (une base de données centrale, par exemple) et pour assurer une bonne communication entre les participants;
- Élaborer des directives pour la phase d'évaluation et/ou de diagnostic de la diversité biologique;
- Mettre en place une série d'activités de sensibilisation du public et de communication, afin d'informer les médias et la société civile au sujet de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique et de la façon dont le public peut contribuer à leur élaboration;
- Identifier une organisation, un comité ou un groupe de travail chargé de coordonner l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Définir clairement une structure de coordination, des voies de communication et des compétences institutionnelles;

Il est essentiel d'assurer une participation des parties prenantes et des principaux acteurs, dès le début du processus de planification de la diversité biologique. En effet, aucun organisme ne disposera d'informations et de compétences techniques suffisantes pour pouvoir élaborer, à lui seul, une stratégie et un plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Une participation et une contribution actives de toutes les parties prenantes et des partenaires concernés seront essentielles pour assurer une mise en œuvre effective de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, une fois que ceux-ci auront été élaborés et approuvés. D'autre part, des sources et des compétences différentes favoriseront les idées novatrices et enrichiront le processus. C'est ici que l'on posera les questions suivantes :

- Qui sont les principaux acteurs? (Qui contribue à l'érosion de la diversité biologique dans la zone considérée? Qui est affecté par l'érosion de la diversité biologique?)
- Quels acteurs devraient être inclus dans le processus de planification? Quels sont ceux dont la contribution et la participation pourraient permettre d'élaborer une stratégie et un plan d'action sous-nationaux robustes et effectifs?

Les acteurs seront différents selon les régions et selon le contexte politique et l'échelle géographique considérés. Cependant, on citera quelques exemples indicatifs tirés de stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique dans le monde, à savoir :

- Les organismes de collectivités locales;
- Les représentants de départements sectoriels;
- Les responsables de la planification gouvernementale et municipale;
- Les communautés locales et les organisations municipales;

- Les organisations de peuples autochtones;
- Les organismes de développement régional (tels que les conseils économiques régionaux);
- Les propriétaires fonciers;
- Les exploitants agricoles et les pêcheurs;
- Les ONG spécialisées dans le domaine de la conservation et de l'environnement;
- Les aires protégées;
- Les groupes communautaires et les associations de citoyens;
- Les établissements universitaires et scientifiques;
- Les groupes pour la jeunesse;
- Les groupes pour les femmes;
- Les entreprises locales et le secteur privé;
- Les bénévoles.

Il est important de bien connaître les différents acteurs, leurs priorités, leurs domaines de compétence, la relation qu'ils entretiennent entre eux, les domaines dans lesquels ils sont le plus actifs, etc. Ceci facilitera la participation et le dialogue, ainsi que la résolution des conflits potentiels. Quelques idées pour encourager la participation de différents acteurs incluent :

- Organiser des consultations publiques, pour recevoir des contributions pendant la phase d'élaboration des évaluations de la diversité biologique et des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, ou pour recevoir des observations concernant des projets de texte;
- Organiser des ateliers sectoriels, suivis d'une ou de plusieurs réunions intersectorielles;
- Créer un ou plusieurs comité(s) consultatif(s) intersectoriel(s) et/ou multipartite(s), pouvant, par exemple, examiner un thème en particulier;
- Créer des groupes techniques et de politique générale, chargés d'examiner certains aspects de la stratégie et du plan d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Le Module 5 de la série de modules de formation concernant les NBSAP traite exclusivement de la participation sociale et de la mise en place d'un processus de planification participatif. Ce module est une ressource utile pour tous ceux qui élaborent, mettent en œuvre ou révisent des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Encadré 7 : La participation des femmes à l'élaboration des plans d'action pour la diversité biologique des États de l'Inde

Bien que les stratégies et plans d'action sous-nationaux et thématiques pour la diversité biologique aient été élaborés dans le cadre du processus d'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux en Inde, les coordinateurs se sont aperçus que des efforts supplémentaires devaient être déployés pour assurer une participation des associations féminines et une contribution spécifique des femmes. En conséquence :

- Cinq réunions ont été organisées avec des associations féminines, dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action de la région de Kachchh. Ces réunions ont été organisées avec l'aide de *Kachchh Mahila Vikas Sangathan*, une ONG qui s'occupe des questions féminines dans la région. Des représentantes de femmes venant de près de 100 villages ont participé aux réunions.
- Plusieurs réunions ont été organisées avec des femmes pêcheurs, dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'écorégion de la Côte Ouest. Plus de 100 femmes membres de la Société coopérative de femmes pêcheurs de Malpe ont participé aux réunions. Les débats ont été axés sur les liens existant entre la diversité biologique, les moyens de subsistance et les

connaissances traditionnelles détenues par ces femmes.

- Deux documentaires²⁷ ont été réalisés sur les femmes, les moyens de subsistance et la diversité biologique, dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action pour la diversité biologique de l'État de l'Arunachal Pradesh.

D'autre part, en 2001 et 2002, une série d'ateliers régionaux ont permis de réunir des partenaires et des coordinateurs chargés d'élaborer des stratégies et des plans d'action dans différents États, différentes écorégions et sur différents thèmes. L'une des questions examinées a été de savoir si l'égalité entre les hommes et les femmes avait été suffisamment prise en compte, et comment la dimension sexospécifique pourrait être mieux intégrée dans le processus de planification.

Les communautés autochtones et locales

Les communautés autochtones et locales sont des partenaires importants, et leur participation active en tant que partenaires égaux est cruciale pour assurer le succès des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, au niveau de leur conception, de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur suivi²⁸. Partout dans le monde, les communautés autochtones et locales sont des gestionnaires de l'environnement et de la diversité biologique. Elles profitent directement des avantages découlant des services écosystémiques, mais elles sont le plus touchées par l'appauvrissement de la diversité biologique. Leurs connaissances traditionnelles, y compris une connaissance approfondie de la diversité biologique locale et des pratiques de gestion, des innovations et des technologies associées à cette diversité biologique, sont très utiles pour assurer une bonne conception des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. D'autre part, les structures de gouvernance coutumières et traditionnelles locales, les processus décisionnels autochtones et le droit coutumier y afférent, ainsi que les institutions autochtones, devraient être pris en compte dans l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Le droit autochtone comprend souvent des éléments liés au territoire, régissant les terres, les ressources naturelles, les ressources souterraines et les aspects sociaux²⁹. En conséquence, le fait de prendre en considération les structures de gouvernance et les cadres juridiques et institutionnels existants lors de la conception des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, permettra d'assurer le caractère inclusif et pertinent des stratégies et plans d'action.

Encadré 8 : La participation des communautés autochtones et locales à l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Inde

Dans le cadre de l'élaboration des NBSAP, 74 stratégies et plans d'action infra-étatiques, thématiques et/ou écorégionaux pour la diversité biologique ont été élaborés. Ce processus a inclus des dizaines de milliers de participants, nombre d'entre eux appartenant à des communautés autochtones et locales. Quelques exemples³⁰ incluent :

- Des questionnaires visant à documenter les connaissances autochtones sur la diversité biologique ont

27 Ces films peuvent être regardés sur le site Internet de Earthcare films, à l'adresse:

<http://www.earthcarefilms.com/docu/ls-gend.htm> [site consulté le 5 mai 2011]

28 Ainsi, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007 par la Résolution 61/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaît que le respect des connaissances, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue au développement durable et équitable et à une bonne gestion de l'environnement. Voir: <http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/en/drip.html>

29 United Nations General Assembly. 2010. *Progress Report on the Study on Indigenous Peoples and the Right to Participate in Decision-Making: Report of the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples*. (Report No. A/HRC/EMRIP/2010/2).

30 Bhatt, S., K. Kohli, and A. Kothari. 2005. *Process Documentation of the National Biodiversity Strategy and Action Plan, India*. Pune / New Delhi: Kalpavriksh Environmental Action Group.

été utilisés durant l'élaboration du plan d'action de l'État de Maharashtra. L'État de Punjab a aussi distribué des questionnaires, par l'intermédiaire d'ONG et d'écoles, afin de recueillir des informations sur les systèmes agricoles et de protection de l'environnement traditionnels, ainsi que sur les aspects religieux, éthiques, culturels et sociaux connexes.

- L'organisme qui coordonne l'élaboration de la stratégie et du plan d'action infra-étatique de la région de Deccan (État d'Andhra Pradesh) a organisé un festival itinérant de la biodiversité, dans 62 villages de la région de Zaheerabad. Dix charrues à bœuf décorées ont été de village en village, pour faire connaître la diversité biologique agricole de la région, y compris des denrées alimentaires traditionnelles qui sont réapparues dans l'alimentation locale. Des débats ont été menés dans chaque village, sur la diversité biologique agricole locale et sur les pratiques agricoles connexes. Un projet de stratégie et plan d'action pour la diversité biologique agricole de 70 villages de la région a été distribué lors d'une cérémonie, en février 2001. Le projet de stratégie et plan d'action était basé sur les informations recueillies pendant le festival et lors de consultations menées avec les parties prenantes à cette occasion, y compris avec des agriculteurs, des responsables gouvernementaux, des ONG et des universitaires. Grâce au festival itinérant de la biodiversité et à d'autres processus liés aux stratégies et plans d'action, un plus grand nombre d'agriculteurs ont pris en compte la diversité biologique dans leurs pratiques agricoles. Le festival est devenu une manifestation annuelle.
- Dans l'État de Jammu-et-Cachemire, une réunion spéciale a été organisée avec des moines bouddhistes, pour recueillir des informations sur l'utilisation traditionnelle et la conservation des plantes médicinales. De même, dans l'État de Pondicherry, l'organisme de coordination de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action pour la diversité biologique de cet État a organisé une réunion spéciale avec des agriculteurs et des pêcheurs, afin de recueillir des informations sur la diversité biologique locale et sa relation avec les moyens de subsistance locaux.

Nouvelle-Zélande

L'amélioration de la coordination entre les groupes, les organismes et les individus qui participent aux activités de gestion et de conservation de la diversité biologique est une priorité dans la Stratégie pour la diversité biologique du Conseil régional de Taranaki³¹. La stratégie reconnaît le concept traditionnel de *Kaitiakitanga* (le processus et les pratiques traditionnels de gérance de l'environnement) et souligne que les groupes Maori et le Conseil de Taranaki ont des responsabilités en matière de *Kaitiakitanga*. Le plan d'action de la stratégie décrit comment le Conseil et les groupes Maori devraient travailler ensemble sur les questions liées à la diversité biologique. A titre d'exemple, le Conseil doit contribuer aux projets gérés par les groupes Maori et apporter un soutien à ces projets, et les groupes Maori doivent être inclus dans les activités de suivi. D'autre part, la diversité biologique doit être intégrée dans les mémorandums d'accord liés aux accords conclus au titre du Traité de Waitangi³². Enfin, des études de cas illustrant *Kaitiakitanga* doivent être utilisées dans les rapports sur l'état de l'environnement.

A la fin de cette étape, les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient avoir :

- Un petit groupe représentatif d'acteurs qui souhaitent faire partie du comité et/ou groupe de travail sur les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, doté d'une structure de coordination bien définie;
- Un grand nombre de participants qui souhaitent contribuer au processus de consultation plus large;
- Un calendrier bien défini pour terminer l'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Des ressources financières et humaines et d'autres ressources nécessaires pour élaborer les

31 Taranaki Regional Council. 2008. *Biodiversity Strategy: An Operational Strategy to Guide Biodiversity Actions of the Taranaki Regional Council*. Stratford. Disponible sur le site : <http://www.trc.govt.nz/biodiversity/#strategy> [site consulté le 11 mai 2011]

32 Le traité de Waitangi a été signé en 1840 et est considéré comme un document fondateur de la Nouvelle-Zélande.

stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont disponibles.

2.2. Évaluer la diversité biologique et sa relation avec le bien-être humain

L'étape d'évaluation de la diversité biologique vise à dresser un inventaire des connaissances concernant la diversité biologique et des considérations politiques, sociales et économiques pertinentes. Pour évaluer la diversité biologique et sa relation avec le bien-être humain, il est essentiel de prendre en considération les services écosystémiques – des services tels que la fourniture d'aliments, de combustibles, de médicaments, ainsi que des services de pollinisation, de régulation du climat, d'atténuation des inondations, de réduction des maladies, de purification de l'eau, ainsi que des services culturels, une contribution à la formation des sols et au cycle des nutriments, etc. D'une manière générale, le terme bien-être englobe la santé, la sécurité, les revenus, les besoins matériels et les bonnes relations sociales. En promouvant la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable de la diversité biologique, il est important de mettre en évidence la façon dont la diversité biologique permet d'améliorer le bien-être humain.

L'impact des changements dans les écosystèmes sur le bien-être humain a été examiné dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et ses 33 évaluations régionales³³. Ces évaluations et leurs conclusions sont des ressources utiles pour ceux qui élaborent des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Une autre ressource utile est l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la diversité biologique (TEEB), qui met en évidence les avantages économiques mondiaux et la valeur des biens et des services procurés par la diversité biologique et les écosystèmes. Dans une série de rapports, l'étude TEEB met l'accent sur les coûts croissants que représente l'érosion de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes pour la société, ainsi que les économies réalisées lorsqu'une telle érosion est évitée. L'étude TEEB examine le problème du point de vue des décideurs et des entreprises, en cherchant des solutions satisfaisantes à la fois sur le plan de la sécurité écologique, du développement économique et du bien-être humain. L'étude met en avant une série d'outils et de mécanismes de politique publique concrets, ainsi que des instruments fondés sur le marché. L'étude TEEB comprend un rapport à l'intention des décideurs locaux et régionaux. Ce rapport, ainsi que les études de cas venant à l'appui, présentent un intérêt particulier pour les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique³⁴.

Les connaissances et les informations recueillies pendant la phase d'évaluation de la diversité biologique constitueront un point de départ pour un futur suivi de la diversité biologique, et aideront à élaborer des buts et des objectifs pour les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Elles aideront également à déterminer les mesures requises pour mettre en œuvre la Convention au niveau sous-national. Enfin, ces données de référence seront

33 L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et les évaluations régionales sont disponibles à l'adresse: <http://www.maweb.org/en/index.aspx> [site consulté le 3 mai 2011].

34 Le rapport est disponible à l'adresse: <http://www.teebweb.org/ForLocalandRegionalPolicy/tabid/1020/Default.aspx> [site consulté le 3 mai 2011].

cruciales pour formuler une stratégie de communication concernant les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique et pour promouvoir la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de la diversité biologique. Tous ceux qui effectuent une évaluation de la diversité biologique souhaiteront peut-être consulter les Modules 1 et 3 pour plus d'information sur l'évaluation de la diversité biologique et le type d'information utilisée et évaluée habituellement.

L'étendue de l'évaluation de la diversité biologique dépendra du contexte local. Cependant, quelques suggestions émanant de plusieurs stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique partout dans le monde incluent :

- L'état et les tendances de la diversité biologique de la zone considérée, et le recensement des écosystèmes, des habitats et des espèces particuliers à cette zone, et des enjeux en matière de conservation considérés comme prioritaires et qui nécessitent des mesures d'urgence;
- Les facteurs d'appauvrissement de la diversité biologique, y compris : i) les facteurs directs (tels que les changements d'affectation des sols, les changements climatiques, les espèces envahissantes, la surexploitation et la pollution); et ii) les facteurs indirects (tels que des changements dans les populations humaines, les revenus et/ou les modes de vie, et l'influence des facteurs économiques, sociopolitiques, culturels, religieux et technologiques);
- La relation et les liens existant entre la diversité biologique et le bien-être humain;
- Une analyse de la législation, des politiques publiques, des programmes et des dépenses actuels relatifs à la diversité biologique, et de la façon dont les différents instruments de politique générale peuvent avoir un impact sur la diversité biologique (de manière positive comme négative), ainsi que des lacunes dans les politiques actuelles;
- Une estimation des dépenses actuelles en matière de conservation de la diversité biologique;
- Une analyse décrivant comment les domaines administrés par les collectivités locales ont un impact actuel ou potentiel sur la diversité biologique – que ce soit un impact positif ou négatif;
- Une évaluation des initiatives menées pour réduire l'appauvrissement de la diversité biologique, y compris, par exemple, un examen des initiatives locales récentes ou actuelles en faveur de la diversité biologique, ou le nom des organisations locales qui contribuent à la conservation de la diversité biologique, ou une évaluation des capacités techniques, etc.;
- Les connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales, y compris les aspects culturels et spirituels et les histoires transmises oralement peuvent aider à mieux comprendre les changements observés dans la diversité biologique;
- Une évaluation des activités de sensibilisation du public à la conservation de la diversité biologique et à sa valeur;
- Une analyse des données socioéconomiques qui peuvent, par exemple, fournir des informations sur les secteurs de production, les systèmes d'utilisation des sols, la pauvreté, les migrations rurales-urbaines, etc., qui ont un impact sur la conservation et la planification de la diversité biologique;
- Une évaluation des données et des lacunes subsistant dans les informations.

Quelques exemples d'évaluations sous-nationales de la diversité biologique figurent dans les Encadrés 9 à 11.

Encadré 9 : Évaluer l'état de la diversité biologique de la Colombie-Britannique, au Canada

L'évaluation de la diversité biologique de la Colombie-Britannique est composée d'une série de rapports³⁵. Cette province a voulu baser ses décisions en matière de planification sur une analyse scientifique robuste de l'état actuel de la diversité biologique. Un rapport sur les concepts et les principes écologiques a fourni des informations sur la valeur de la diversité biologique, la gestion des écosystèmes, les principes écologiques, et la façon d'appliquer ces principes aux activités liées à la conservation de la diversité biologique. D'autre part, un rapport de situation intitulé « *Prendre le pouls de la nature : l'état de la diversité biologique de la Colombie-Britannique* », comprend plusieurs parties sur l'état actuel des espèces et des écosystèmes, leurs fonctions, les zones au sein desquelles la diversité biologique revêt une importance internationale, les lacunes dans les connaissances actuelles, les menaces pesant sur la diversité biologique et les pressions exercées sur celle-ci, et les lacunes dans ce que le rapport appelle « le filet de sécurité » pour protéger la diversité biologique. Le rapport émet 23 conclusions principales.

Un groupe consultatif d'experts techniques a été constitué pour fournir des orientations sur l'élaboration du rapport de situation et pour examiner les 13 rapports préalables à la réalisation du rapport de situation. Ces 13 rapports ont examiné plusieurs questions, y compris une évaluation des menaces pesant sur la diversité biologique, les changements climatiques, les tendances climatiques et de la diversité génétique, et une analyse des lacunes. Par ailleurs, un atlas sur la diversité biologique comprenant plus de 60 cartes a été publié en 2009, et un rapport sur les connaissances traditionnelles, la gouvernance et la durabilité des Premières nations côtières a été publié en 2010. D'autres informations sur ces rapports sont disponibles à l'adresse:

<http://www.biodiversitybc.org/EN/main/26.html#component>.

Encadré 10 : Études sur la diversité biologique des États mexicains, comme point de départ pour une politique plus générale sur la diversité biologique

La réalisation d'études sur la diversité biologique des États, comme préalable à l'élaboration et à l'adoption de stratégies pour la diversité biologique, fait partie d'une politique générale à long terme visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique comme élément fondamental du développement économique et social des États mexicains. En 2011, 16 États réalisaient une étude sur la diversité biologique. Trois États avaient achevé cette étude, ainsi que leur stratégie pour la diversité biologique. Les stratégies ainsi adoptées sont considérées comme des instruments importants pour mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la diversité biologique. D'autre part, le processus suivi a donné l'occasion : i) de renforcer les capacités; ii) de mettre en place des systèmes d'information sur la diversité biologique; iii) de consolider les systèmes d'aires protégées; iv) d'harmoniser les initiatives en matière de conservation; v) de développer des programmes d'éducation environnementale; vi) de promouvoir l'application des lois relatives à la diversité biologique – tout ceci au niveau des États³⁶.

Les États ont reçu un grand nombre d'orientations et un soutien important de la part du gouvernement national, par l'intermédiaire de la Commission nationale de la connaissance et de l'utilisation de la diversité biologique (CONABIO). Ce système de soutien centralisé a facilité le transfert d'informations scientifiques, techniques et de politique générale, générées au niveau national, vers les responsables de la planification situés dans les États. La CONABIO a organisé de nombreux ateliers et sessions de formation, qui ont réuni

35 Le site Internet sur la diversité biologique de la Colombie-Britannique fournit des informations sur l'approche utilisée pour effectuer une évaluation de la diversité biologique, ainsi qu'un résumé des principales conclusions, et une vision pour la diversité biologique de la Colombie-Britannique à l'horizon 2100. Voir : <http://www.biodiversitybc.org/EN/main/24.html> [site consulté 18 mai 2011].

36 Des informations sur les études sur la diversité biologique et les stratégies pour la diversité biologique, y compris l'état d'avancement des initiatives menées dans chaque État, sont disponibles sur le site Internet de la CONABIO, par le biais de son portail sur la diversité biologique: <http://www.biodiversidad.gob.mx/region/EEB/ENBM.html>.

les responsables de la planification et d'autres acteurs provenant de différents États, afin de partager des informations et des données d'expérience. Elle a aussi publié un guide³⁷ pour la réalisation des études sur la diversité biologique des États, en indiquant les types d'information à analyser (y compris les informations écologiques, socioéconomiques, fiscales, de politique générale et relatives à l'aménagement du territoire), et en faisant des suggestions pour trouver des données pertinentes. Le guide contient des suggestions également sur le contenu, le format et des exemples de cartes et de graphiques susceptibles d'être utilisés, ainsi que des définitions de termes écologiques et de gestion.

Analyse spatiale

Il est utile d'inclure un élément relatif à l'analyse spatiale, pour pouvoir recenser les ressources biologiques, les habitats menacés et les zones de conservation prioritaires, et pour faciliter la planification future en matière d'utilisation des terres, d'affectation des sols et de conservation de la diversité biologique. Au Japon, la Préfecture de Shiga a cartographié les zones et les réseaux importants sur le plan écologique dans sa stratégie et son plan d'action de 2009 pour la diversité biologique. Les cartes analysent l'état d'avancement des activités liées à la conservation de la diversité biologique, ainsi que les enjeux actuels. De plus en plus, des atlas sur la diversité biologique sont publiés dans le cadre des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique, comme à Sao Paulo et dans plusieurs provinces canadiennes³⁸, pour ne citer que quelques exemples.

En Colombie-Britannique (voir l'Encadré 9), l'atlas a été publié pour accompagner l'évaluation scientifique de la diversité biologique et en tant qu'outil de gestion utile. Ce type d'instrument montre l'importance que revête la création de partenariats et de synergies avec des groupes et des institutions qui disposent de capacités techniques, qui contribuent déjà à la réalisation d'évaluations et d'un inventaire de la diversité biologique, et qui peuvent ajouter un élément utile au processus d'élaboration des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Encadré 11 : Rapport sur la diversité biologique de la ville de Walvis Bay, en Namibie

La ville de Walvis Bay, en Namibie, est une ville qui participe à l'initiative d'Action locale pour la diversité biologique (ALB) dans le cadre d'ICLEI et, dans ce contexte, cette ville a établi un rapport sur la diversité biologique en 2008³⁹. La ville compte utiliser ce rapport pour élaborer plus avant une stratégie et un plan d'action locaux pour la diversité biologique. Le gouvernement municipal considère que le rapport, ainsi que la stratégie et le plan d'action pour la diversité biologique, peuvent contribuer à réaliser la vision concernant un développement durable en Namibie à l'horizon 2030, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le rapport fournit des informations sur l'écologie de Walvis Bay, en mettant en avant plusieurs zones importantes, telles que le site inscrit au titre de la Convention de Ramsar, le delta de Kuiseb, la zone de

37 CONABIO. 2011. *Estudio sobre Biodiversidad de los Estados: Términos de Referencia*. Mexico City: CONABIO. [site consulté le 18 mai 2011].

38 Voir par exemple l'Atlas de la diversité biologique de la Colombie-Britannique, à l'adresse: (<http://www.biodiversitybc.org/EN/main/where/133.html>) et l'Atlas de la diversité biologique du Québec, à l'adresse: (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/atlas-en.htm>) [site consulté le 3 mai 2011].

39 A l'heure actuelle, environ 20 villes qui participent à l'initiative LAB ont établi des rapports sur la diversité biologique. Ces derniers sont disponibles à l'adresse : <http://www.iclei.org/index.php?id=10471> Conseil de la baie de Walvis et secrétariat d'ICLEI Afrique. 2008. *Walvis Bay Biodiversity Report*. Edited by. D. Ushona and O. Makuti. Walvis Bay. [site consulté le 28 avril 2011].

ceintures de dunes, et la zone côtière de Walvis Bay. Chaque zone est divisée en plusieurs zones secondaires et, pour chacune de ces zones, le rapport décrit l'état de la diversité biologique, les espèces menacées et les espèces endémiques, les menaces pesant sur la diversité biologique, et la relation existant entre la diversité biologique et le bien-être humain et les activités socioéconomiques. D'autre part, le rapport fournit des informations sur l'état de conservation actuel et/ou sur les politiques publiques, les programmes et les plans de gestion des terres. Ceux-ci incluent des plans d'action concernant certaines zones, des règlements relatifs à l'utilisation des terres, des directives pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement et pour la restauration des habitats, des politiques publiques sur le partage des données environnementales, et des évaluations environnementales stratégiques pour les zones côtières.

En Namibie, la Loi sur les collectivités locales délègue la gestion des ressources naturelles aux autorités municipales. Le rapport décrit les politiques publiques et la législation nationale en vigueur, ainsi que les conventions internationales auxquelles la Namibie est Partie, en précisant les rôles et les responsabilités des collectivités locales à cet égard. Le rapport aborde aussi des questions de gouvernance environnementale, en donnant des informations sur l'administration locale, sur les principales parties prenantes qui participent à la gestion de l'environnement, sur les zones administrées par le gouvernement municipal et sur celles qui sont administrées par le Ministère national de l'environnement et du tourisme.

En tant que première étape dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la diversité biologique, le rapport sur la diversité biologique de Walvis Bay fournit une vision, une mission, et une liste d'objectifs pour un programme de gestion de la diversité biologique.

Sources d'information

De nombreux pays considèrent que le manque d'information sur la diversité biologique de leur pays est un obstacle important pour la planification de la diversité biologique. En conséquence, durant la phase d'évaluation de la diversité biologique, il est important de recenser les connaissances disponibles et les lacunes dans ces connaissances. Comblar ces lacunes devrait être considéré comme une mesure ou un objectif prioritaire dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Cependant, il est important également de savoir qu'il existe de nombreuses sources d'information très utiles, émanant de :

- Départements ou services gouvernementaux (y compris ceux qui s'occupent de domaines autres que l'environnement);
- Organisations non gouvernementales (organisations de protection de l'environnement et autres organisations qui s'occupent plus généralement des questions liées au développement);
- Communautés locales et autochtones, disposant de connaissances traditionnelles importantes en matière de diversité biologique;
- Universités et établissements de recherche internationaux qui travaillent dans le pays (les centres CGIAR par exemple);
- Organismes des Nations Unies qui travaillent dans le pays;
- Organisations régionales et leurs secrétariats;
- Organisations non gouvernementales internationales de protection de l'environnement qui travaillent dans le pays.

A la fin de cette étape, les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient avoir :

- Une connaissance fiable et actualisée de l'état et des tendances de la diversité biologique nationale, des éléments spatiaux, des menaces pesant sur la diversité biologique et de l'origine de ces menaces;
- Une connaissance de l'importance que revêt la diversité biologique de la zone considérée;

- Une bonne connaissance des cadres juridique et administratif nationaux et sous-nationaux, et des capacités institutionnelles et humaines de la zone considérée;
- Une bonne connaissance du Plan stratégique pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique adoptés à la COP 10 à Nagoya, Japon, en 2010;
- Une liste des lacunes, des opportunités et des besoins à examiner dans les futurs stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

2.3. Élaborer une stratégie pour la diversité biologique

Une fois que l'évaluation de la diversité biologique a été effectuée, la stratégie pour la diversité biologique devra énoncer le but que l'État, la province ou la localité souhaite atteindre et quel chemin il va emprunter pour y arriver.

La stratégie peut comprendre un certain nombre d'éléments, tels qu'une vision, une déclaration de principes, des priorités clairement définies, des buts et/ou des objectifs, et une série d'objectifs chiffrés pour orienter la mise en œuvre. Il est important de s'assurer que les éléments inclus dans la stratégie sont compatibles les uns avec les autres et sont élaborés de manière itérative. Il n'existe pas un modèle unique particulier pour les stratégies pour la diversité biologique. La partie ci-après décrit quelques éléments habituellement inclus dans les stratégies, en donnant quelques exemples de stratégies sous-nationales pour la diversité biologique.

Vision

La vision constitue une base pour la planification et l'action à long terme. Elle a pour but d'inspirer une coopération et des mesures robustes, par le biais d'une déclaration énonçant dans quel état la diversité biologique devrait être transmise aux générations futures. Il peut être utile d'indiquer la relation qui existe entre la diversité biologique et le bien-être humain dans le cadre de cette vision. L'Encadré 12 donne des exemples de déclarations de vision, émanant de plusieurs stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Encadré 12 : Exemples de déclarations de vision dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

La vision énoncée dans la stratégie pour la diversité biologique de la région de Cajamarca au Pérou⁴⁰ est : *En 2021, la population de la région de Cajamarca aura amélioré sa qualité de vie, grâce à une gestion durable de la diversité biologique.* Pour réaliser cette vision, la région de Cajamarca a énoncé 4 objectifs stratégiques et 16 résultats connexes escomptés.

La stratégie pour la diversité biologique de l'Écosse⁴¹ énonce une vision générale sur 25 ans : *C'est l'an 2030 : l'Écosse est reconnue comme étant un leader mondial en matière de conservation de la diversité biologique. Tout le monde participe; et tout le monde en profite. La nation est enrichie.* Dans l'Agenda pour l'action de la stratégie, cinq « objectifs stratégiques » ont été énoncés, à côté de cette perspective de 25 ans.

Au Japon, la stratégie et le plan d'action pour la diversité biologique de la ville de Nagoya comprennent une vision à long terme sur 100 ans, ainsi qu'une vision à l'horizon de 2050, reliée à quatre stratégies. Ces deux

40 Gobierno Regional de Cajamarca. 2009. *Estrategia Regional de Biodiversidad de Cajamarca al 2021*. Cajamarca.

41 Scottish Executive. 2004. *Scotland's Biodiversity: it is in Your Hands*. Edinburgh. Disponible à l'adresse: <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/25954/0014583.pdf>.

visions ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif ayant inclus les citoyens de Nagoya.

Déclaration de principes

Les principes sont les valeurs et les croyances qui sous-tendent les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Ces principes incluent souvent : l'importance que revêt la diversité biologique, les avantages retirés pour le bien-être humain, le rôle de la diversité biologique dans l'économie nationale et le développement de la zone considérée, l'importance de l'éducation et de la communication, et l'importance de l'inclusion sociale et de la participation communautaire.

Encadré 13 : Principes consacrés dans la Stratégie pour la diversité biologique des Territoires du Nord-ouest canadien

Cinq principes guident l'équipe sur la diversité biologique des Territoires du Nord-ouest canadien, dans le cadre de l'analyse et de l'élaboration du Plan d'action pour la diversité biologique⁴². Ces principes sont basés sur la Stratégie nationale canadienne pour la diversité biologique, bien qu'ils aient été révisés et adaptés au contexte des Territoires du Nord-ouest:

- *Une approche fondée sur les écosystèmes* en matière de gestion des ressources, qui reconnaît l'interdépendance des êtres humains et des écosystèmes en bon état;
- *Une participation sociale et les meilleures pratiques culturelles*, en encourageant tous les résidents des Territoires du Nord-ouest à contribuer aux décisions sur la diversité biologique, et en reconnaissant les valeurs sociales et culturelles intrinsèques de la diversité biologique;
- *Une approche de coopération et de collaboration*;
- *Une approche fondée sur les meilleures informations disponibles*, en vertu de laquelle les meilleures connaissances disponibles sont utilisées pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et où les innovations et les pratiques des communautés traditionnelles et locales sont respectées, avec le soutien de ces communautés;
- *Une approche fondée sur une législation équitable et des incitations économiques*, en reconnaissant que ce sont des outils de conservation et d'utilisation durable efficaces.

Priorités

Les priorités énoncées sont les questions les plus préoccupantes qui doivent être traitées en priorité dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Ces priorités doivent être réalistes et ciblées, afin de concentrer les efforts prodigués et les ressources fournies, pour assurer le succès de la mise en œuvre.

Encadré 14 : Priorités établies dans le Schéma régional pour la Bretagne

L'évaluation de la diversité biologique de la Bretagne, en France, a permis d'identifier plusieurs points faibles concernant l'état de la diversité biologique et de sa conservation. A partir de cette analyse, la Bretagne a élaboré un cadre⁴³, orienté autour de quatre questions prioritaires:

- Accroître les connaissances du patrimoine naturel et des écosystèmes;
- Assurer la conservation de la diversité biologique;
- Assurer la participation des responsables des politiques publiques et des acteurs sociaux et économiques, ainsi qu'une participation du public;

42 NWT Biodiversity Team. 2006. *Northwest Territories Action Plan for Biodiversity – Report Two: Gap and Overlap Analysis and Recommendations for Future Actions*. Yellowknife: Department of Environment and Natural Resources, Government of the Northwest Territories.

43 Conseil Régional de Bretagne. 2006. *Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne*. Rennes: Conseil Régional de Bretagne. Disponible à l'adresse: <http://www.bretagne-environnement.org/Patrimoine-naturel> [site consulté le 14 mai 2011].

- Créer des réseaux de parties prenantes et créer des liens entre les données recueillies.

Chaque question prioritaire est décryptée et analysée, en vue de recenser un certain nombre de besoins spécifiques devant être traités.

En s'appuyant sur l'analyse des priorités et des besoins de la Bretagne, le Schéma régional énonce 15 objectifs opérationnels. Chaque objectif opérationnel est décrypté, afin de déterminer les priorités, les points faibles et les ressources pertinentes (telles que des sources de données, des études, des initiatives, des organisations, des politiques publiques, etc.). D'autre part, un certain nombre de mesures sont proposées pour chaque objectif opérationnel.

Buts, objectifs et objectifs chiffrés

Les buts et/ou objectifs fournissent une direction stratégique. Il est utile d'examiner la cohérence du but et la compatibilité entre les différents buts ou objectifs, afin d'avoir une stratégie unifiée. Parfois, un ou plusieurs buts généraux sont énoncés et accompagnés de plusieurs objectifs spécifiques. Ceci peut fournir un cadre pour élaborer un plan d'action ou un instrument équivalent. Il peut être utile également d'établir une distinction entre les buts et/ou objectifs, en fonction de leur perspective à court terme, à moyen terme et à long terme. Ceci peut faciliter l'ordonnancement des activités. Ainsi, par exemple, ceux qui sont chargés de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique pourront s'intéresser en premier lieu aux buts à court terme, puis aux buts à moyen terme et enfin, aux buts à long terme.

Au Pérou, par exemple, la stratégie pour la diversité biologique de la région de Cajamarca comprend quatre buts généraux, chacun d'entre eux étant divisé en sous-catégories axées sur des questions spécifiques. Ces sous-catégories, à leur tour, sont reliées aux 16 résultats escomptés pour l'année 2021 et à des objectifs assortis de délais précis correspondants. Ainsi, la stratégie régionale de Cajamarca intègre directement le concept d'objectifs chiffrés dans chaque objectif.

Les objectifs chiffrés énoncés dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique jouent un rôle essentiel. Les objectifs chiffrés doivent être compatibles avec les buts et/ou objectifs de la stratégie. D'autre part, les objectifs chiffrés devraient être élaborés de manière itérative et devraient comprendre des indicateurs correspondants (voir la partie 5 du Module). Une planification stratégique répondra aux questions suivantes : « **quoi, où, quand, qui, pourquoi et comment** ». Ainsi, par exemple : i) *quelle initiative* doit être menée, ii) *à quel endroit* doit-elle être menée, iii) *à quel moment* doit-elle être menée, iv) *qui* sera chargé de mener cette initiative (c'est-à-dire, de jouer un rôle de chef de file) et qui participera au processus, v) *pourquoi* cette initiative doit-elle être menée, et vi) *comment* cette initiative réussira-t-elle? Les trois premières questions peuvent être combinées pour constituer un objectif chiffré de la stratégie.

Les objectifs chiffrés devraient être SMART, c'est-à-dire:

- Stratégiques et spécifiques;
- Mesurables et de préférence, quantifiables, de sorte que les progrès puissent être évalués;
- Ambitieux, c'est-à-dire, allant au-delà du statu quo;
- Réalistes;
- Assortis de délais (Time bound).

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont été priées instamment d'élaborer des objectifs chiffrés nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique pour la diversité

biologique 2011 – 2020, ses cinq buts stratégiques, et les Objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique comme un cadre souple, et de faire rapport sur les progrès accomplis à la onzième réunion de la Conférence des Parties⁴⁴. Les Parties ont aussi été priées instamment d’élaborer des objectifs chiffrés sous-nationaux, selon qu’il convient, pour appuyer la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique⁴⁵. Le Module 4 de la série de modules de formation concernant les NBSAP traite exclusivement de l’élaboration d’objectifs chiffrés nationaux pour la diversité biologique, dans le cadre des Objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique; ce module sera utile pour préparer les stratégies et plans d’action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Encadré 15 : Objectifs assortis de délais précis dans la stratégie et le plan d’action pour la diversité biologique de la ville de Chongqing

La stratégie et le plan d’action municipaux pour la diversité biologique de la ville de Chongqing⁴⁶ comprennent neuf objectifs assortis de délais précis pour la diversité biologique. Certains objectifs ont comme échéance 2015, et d’autres, 2020. Des activités et des compétences institutionnelles spécifiques seront conférées aux secteurs, aux districts et aux comtés compétents dans cette ville-préfecture. Dans le cadre de l’évaluation de la stratégie et du plan d’action, un examen de la performance des responsables gouvernementaux de ces districts, comtés et secteurs sera effectué, pour évaluer notamment l’état d’avancement des objectifs chiffrés et des activités connexes.

- D’ici à 2015, les études de l’état de la diversité biologique de la ville seront achevées et un système de suivi et d’évaluation de la diversité biologique sera mis en place.
- D’ici à 2020, la gestion des aires protégées sera normalisée, les capacités des organes et du personnel de gestion seront améliorées, et un réseau d’organes de gestion bien coordonné et doté de compétences distinctes sera établi.
- D’ici à 2020, les espèces de faune et de flore menacées, en particulier les espèces endémiques, seront effectivement protégées et restaurées, et différentes menaces pesant sur les trois principales zones écologiques de la ville seront réduites.
- D’ici à 2015, un cadre de politique générale et juridique en matière de conservation et d’utilisation durable de la diversité biologique sera mis en place et mis en œuvre, y compris un mécanisme de paiement des services écosystémiques. D’autre part, un cadre de politique générale et juridique sera mis en place, pour réglementer la mise en valeur et la commercialisation des ressources biologiques, tout en assurant la préservation de la diversité biologique.
- D’ici à 2020, un système de gestion de la diversité biologique sera mis en place, et la diversité biologique sera intégrée dans la planification des services gouvernementaux compétents et dans l’examen de la performance du gouvernement.
- D’ici à 2020, un cadre de politique générale et juridique sur la prévention des risques biotechnologiques sera mis en place et sera amélioré, et un système de suivi et d’alerte concernant les espèces exotiques envahissantes sera établi, pour lutter efficacement contre ces espèces.
- D’ici à 2015, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles connexes seront protégées efficacement et un système de partage des avantages découlant de leur utilisation sera mis en place.
- D’ici à 2020, l’utilisation durable de la diversité biologique sera assurée et les technologies pertinentes seront mises en avant.
- D’ici à 2015, un système de communication et d’éducation sur la diversité biologique sera mis en place, les outils de formation et de mise en valeur des ressources humaines seront améliorés, et d’autres plateformes et mécanismes visant à assurer une participation du public seront mis en place.

Encadré 16 : Objectifs assortis de délais précis dans la Stratégie pour la diversité

44 Voir la décision X/2 de la dixième réunion de la Conférence des Parties: <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>

45 Voir la décision IX/8 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties: <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=11651>

46 Ville de Chongqing. 2010. *Stratégie et Plan d’action pour la diversité biologique de la ville de Chongqing*.

biologique de l'État de Nouvelle Galles du Sud (2010 – 2015)

Le projet de stratégie⁴⁷ comprend cinq objectifs assortis de délais précis, qui sont reliés aux principaux thèmes et priorités de la stratégie, à ses 11 objectifs, et aux mesures connexes proposées. Les objectifs assortis de délais précis seront utilisés également pour l'établissement des rapports, et un certain nombre de mesures réussies ont été assignées pour chaque objectif. Les objectifs assortis de délais précis sont :

- D'ici à 2015, les priorités à l'échelle de l'État seront intégrées dans les processus de planification de la diversité biologique et d'autres processus connexes, y compris un plan d'action actualisé pour le bassin versant et des plans de gestion pour les réserves et d'autres terrains publics;
- D'ici à 2015, des modèles d'outils d'évaluation des sites seront mis en place par les organisations de protection de l'environnement publiques et privées dans l'État de Nouvelle Galles du Sud;
- D'ici à 2015, les initiatives de récupération des espèces et de réduction des menaces prendront en considération les priorités établies dans les Déclarations d'action prioritaire au titre de la Loi sur la protection des espèces menacées et sur la gestion des pêches;
- D'ici à 2015, les processus de planification régionaux concernant l'utilisation des terres tiendront compte de l'évaluation de la diversité biologique à l'échelle des écosystèmes, et incluront des dispositions qui contribuent à la protection de la diversité biologique;
- D'ici à 2015, les emplois et la participation des populations aborigènes à la gestion des ressources naturelles, y compris la protection de la diversité biologique, augmenteront de 25%.

A la fin de cette étape, les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient avoir:

- Un consensus au sein des acteurs et des partenaires, au sujet d'une stratégie claire et ciblée, y compris un accord sur les principales questions prioritaires et/ou les zones et les espèces visées dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Des buts et/ou des objectifs bien ciblés;
- Une liste bien définie d'objectifs chiffrés SMART (en s'efforçant de parvenir aux 5 objectifs stratégiques du Plan stratégique pour la diversité biologique et aux objectifs chiffrés nationaux pour la diversité biologique), qui fournissent un cadre stratégique pour prendre des mesures.

2.4. Élaborer un plan d'action pour la diversité biologique

Le Plan d'action oriente les institutions et les partenariats concernés sur *la manière* de parvenir au but de la stratégie. Différents éléments de la stratégie (tels qu'une vision, des principes et des priorités) doivent être transposés en une série d'activités à entreprendre pendant la période de mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, afin de parvenir à leurs buts, à leurs objectifs, et à leurs objectifs assortis de délais précis. Les personnes ou entités chargées d'entreprendre ces activités, ainsi que des échéances et un financement devraient être précisés également. Le plan d'action est donc un outil pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie. Durant son élaboration, les éléments suivants devraient être pris en compte :

⁴⁷ Projet de stratégie pour la diversité biologique de l'État de Nouvelle Galles du Sud (2010-2015), disponible à l'adresse: <http://www.environment.nsw.gov.au/biodiversity/nswbiostrategy.htm> [site consulté le 10 avril 2011]

- Déterminer les mesures requises pour parvenir aux buts, aux objectifs et aux objectifs assortis de délais précis énoncés dans la stratégie;
- Élaborer une programmation pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, y compris des structures de coordination qui définissent les rôles et les responsabilités de différents acteurs, ainsi que les échéances prévues;
- Définir et assurer des ressources humaines, techniques et financières, pour appliquer ces mesures. Il peut être utile également d'évaluer le montant du financement nécessaire pour les différentes activités proposées au titre du plan d'action;
- Élaborer des indicateurs au regard desquels les progrès accomplis pour parvenir aux objectifs assortis de délais précis seront mesurés;
- Élaborer des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Assurer une intégration dans les plans d'action pour la diversité biologique

Il est important d'assurer une compatibilité entre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, et les politiques publiques et les processus de planification sous-nationaux et nationaux. Ceci nécessite de créer des liens réels et opérationnels avec, par exemple:

- La planification sous-nationale relative à la gestion de l'environnement, à la planification de l'utilisation des terres, à la planification et à la programmation du développement rural, à la planification urbaine, aux plans de travail d'un service gouvernemental, aux accords conclus entre les services gouvernementaux, etc.;
- Les processus de planification nationaux, tels que les NBSAP ou mécanisme équivalent, la législation relative à la diversité biologique, les stratégies et plans intersectoriels (relatifs au développement durable, aux Objectifs du Millénaire pour le développement, à l'élimination de la pauvreté, aux changements climatiques et à la santé publique, par exemple), l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, etc.

« L'intégration » signifie une intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les structures, les processus, les plans et les systèmes sectoriels et intersectoriels existants et/ou nouveaux. L'article 6 b) de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que de nombreuses décisions de la Conférence des Parties et, plus récemment, le Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020), contiennent tous un mandat et des orientations robustes pour assurer l'intégration de la diversité biologique, y compris dans les processus de planification sous-nationaux. L'intégration est donc cruciale pour assurer une mise en œuvre effective des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, et devrait donc faire partie des plans d'action. Une intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux permettra aussi d'appuyer les priorités et objectifs connexes définis dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique. Le Module 3 de la série de modules de formation concernant les NBSAP traite exclusivement de cette question, en examinant les outils et les approches qui facilitent l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique aux niveaux sous-national, national et régional et dans différents secteurs. Ceux qui sont chargés d'élaborer les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique trouveront le Module 3 particulièrement utile.

Les autorités locales disposent d'une série d'instruments et d'outils qui peuvent être utilisés pour faciliter l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans la planification.

Ces instruments et outils comprennent⁴⁸ :

- Des instruments juridiques, de planification et de réglementation :
 - Les lois relatives à l'utilisation des terres et l'affectation des sols;
 - Les règlements municipaux;
 - Les servitudes de conservation et les accords de gestion avec les organisations locales ou les propriétaires fonciers privés;
 - La planification urbaine et la conception urbaine;
- Des incitations économiques et financières :
 - Des mesures d'incitation financière, y compris des incitations fiscales, des aides et des subventions;
 - Des incitations fondées sur le marché, telles que les politiques d'achats publics, ou le paiement des services écosystémiques;
 - Le retrait des incitations à effets pervers;
 - Des mesures propres à décourager les activités qui portent atteinte à la diversité biologique, telles que des amendes ou des sanctions;
 - Des taxes ou des redevances environnementales, pour financer des activités de protection de la diversité biologique;
 - Des programmes de certification;
- Des normes, des codes de conduite, des lignes directrices, et des informations sur les bonnes pratiques;
- Des indicateurs.

La pertinence de ces instruments et la manière de les utiliser dépendront des besoins, des défis et des priorités locaux, ainsi que du contexte politique et administratif spécifique et/ou de l'échelle considérée (c'est-à-dire, niveau étatique ou provincial, local ou municipal).

Plus généralement, un certain nombre d'approches peuvent être utilisées pour intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans la planification et dans les processus sectoriels et intersectoriels. Ces approches sont décrites en détail dans le Module 3. Cependant, les approches suivantes sont particulièrement pertinentes pour assurer l'intégration de la diversité biologique au niveau sous-national:

- L'approche des services écosystémiques;
- L'approche par écosystème;
- L'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique;
- La gestion intégrée des zones côtières.

Programmation, action et indicateurs

On trouve souvent une longue liste de propositions de projets dans les plans d'action. Pourtant, il est plus stratégique et efficace de mettre l'accent sur une série de mesures clés, qui seront appliquées et pour lesquelles des ressources humaines, techniques, et financières sont déjà disponibles, ou pour lesquelles il existe un plan bien défini pour obtenir ces ressources. Les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique pourront utiliser le Module 6 à cet effet. Ce module explique comment élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, afin de financer la mise en œuvre des NBSAP.

48 Cette liste indicative est adaptée d'ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable. 2010. Local Action for Biodiversity Guidebook: Biodiversity Management for Local Governments. Laros M.T. and F.E. Jones (Eds.). Cape Town: ICLEI.

Encadré 17 : Présenter des mesures claires et concises dans le Schéma régional pour la Bretagne, en France

Le Schéma régional présente une série de 24 mesures, de manière concise et structurée. Pour chaque mesure, une courte liste rappelle les questions prioritaires connexes et les objectifs opérationnels qui ont été décrits dans une précédente partie. Certaines informations générales importantes et une brève description des mesures proposées sont fournies. D'autre part, des propositions sont faites concernant la mise en œuvre, y compris : i) les activités qui ont déjà été réalisées; ii) des propositions d'activités futures; iii) les acteurs qui participent ou participeront à l'application des mesures; iv) les rôles et les responsabilités des différents acteurs. La position du Conseil régional à cet égard est indiquée, et un ou plusieurs indicateurs permettant d'assurer un suivi et d'évaluer la mise en œuvre sont énumérés. Dans la plupart des cas, la description des mesures est limitée à une page.

A titre d'exemple, la Bretagne couvre plus de 3000 kilomètres de côtes et 95% de sa population vit à moins de 60 kilomètres de la mer. L'économie et le développement de la région sont principalement liés aux ressources marines. En conséquence, dans le Schéma régional, la mesure 21 demande aux autorités compétentes d'identifier et de mettre en place des nouvelles aires marines, afin de protéger notamment les sites vulnérables et les espèces menacées, et afin de compléter le réseau actuel d'aires marines protégées. Cette mesure est aussi reliée à une deuxième mesure proposée, mettant l'accent sur la gestion intégrée du littoral (mesure 22), en soulignant la nécessité de modifier les pratiques actuelles d'exploitation des ressources marines qui ont un impact défavorable sur la diversité biologique. Ceci nécessite un engagement de l'industrie de la pêche, des entreprises de pêche locales et des autorités publiques. Différents types d'aires marines protégées sont brièvement décrites. Un cadre réglementaire existe déjà pour créer des aires marines protégées. D'autre part, le Ministre et le Président du Conseil régional disposent d'une compétence conjointe pour engager un tel processus. Pour appliquer cette mesure, le Conseil régional s'engage à respecter une politique de conservation marine, en vertu d'une Charte sur la gestion intégrée du littoral. Deux indicateurs seront utilisés pour assurer un suivi des progrès accomplis : i) la superficie des zones protégées dans le cadre des aires marines protégées, ii) la mise en place de conditions de fonctionnement et d'une réglementation.

Il est utile d'inclure des mesures et des mécanismes de suivi et d'évaluation dans le plan d'action dès le début, de sorte que ces mesures et mécanismes soient déjà en place lorsque commence la mise en œuvre du plan d'action. Des mesures à court terme et à long terme devraient inclure des informations indiquant comment les progrès accomplis seront évalués. Des indicateurs peuvent être particulièrement utiles à cet égard. Un indicateur est défini comme une mesure basée sur des données vérifiables et des facteurs de succès essentiels, qui fournit des informations sur les conditions actuelles et les changements observés depuis la dernière évaluation. Les indicateurs de diversité biologique concernent une évaluation quantitative de la diversité biologique (telle que les populations d'espèces, ou l'étendue des écosystèmes), ainsi qu'une évaluation quantitative des mesures prises en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (telles que la création d'aires protégées, la réglementation de la capture des espèces, l'existence de menaces comme la perte d'habitats, etc.)⁴⁹. Ces indicateurs sont une composante essentielle d'une gestion évolutive. Ils aident à assurer un suivi des progrès accomplis pour parvenir aux objectifs assortis de délais précis, et à mesurer le succès de la mise en œuvre des politiques publiques et des activités prévues dans le cadre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Les indicateurs permettent aussi de mettre en évidence les liens qui existent entre la diversité biologique et le bien-être humain et, à ce titre, ils peuvent être utilisés pour évaluer l'efficacité des initiatives d'intégration de la diversité biologique. Par ailleurs, les

49 Une excellente ressource sur les indicateurs de diversité biologique est un rapport publié en 2011 par le Partenariat sur les indicateurs de diversité biologique. Ce rapport donne des informations sur les différents types d'indicateurs, des orientations pour élaborer, utiliser et faire connaître les indicateurs, et l'élaboration de systèmes de suivi et d'établissement de rapports. Voir : Biodiversity Indicators Partnership. 2011. *Guidance for National Biodiversity Indicator Development and Use*. Cambridge: BIP and UNEP World Conservation Monitoring Centre. Disponible à l'adresse: <http://www.bipnational.net/indicatorguidance> [site consulté le 20 mai 2011]

indicateurs sont des outils de communication importants et ils peuvent être utilisés pour accroître la sensibilisation des instances gouvernementales et du public.

Ainsi, un indicateur efficace sera⁵⁰:

- Scientifiquement éprouvé;
- Fondé sur des données existantes;
- Capable d'évoluer;
- Facile à comprendre par les décideurs et le public;
- Pertinent pour répondre aux besoins de l'utilisateur; et
- Utilisé.

Il est recommandé d'élaborer les indicateurs en consultation avec des partenaires. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des représentants de services gouvernementaux, de services statistiques, d'universités et d'établissements de recherche, de groupes d'utilisateurs, de communautés autochtones et locales, et d'ONG. Le fait de travailler en partenariat permet de réunir des capacités, des données et des compétences techniques essentielles.

A la fin de cette étape, les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient avoir :

- Un Plan d'action stratégique qui fournit un cadre axé sur les résultats;
- Une liste de mesures concrètes et réalisables, pour parvenir aux buts, aux objectifs et aux objectifs assortis de délais précis énoncés dans la Stratégie;
- Des ressources humaines, techniques et financières disponibles pour appliquer ces mesures et/ou une stratégie pour mobiliser ces ressources;
- Une stratégie de communication concernant le contenu et les principaux messages des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Des indicateurs à utiliser pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

Examen par les pairs et adoption

Avant de finaliser les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, il est important de prévoir une période d'examen par les pairs et de consultation publique. Durant la période de consultation publique, des copies sur papier et électroniques devraient être distribuées, et une adresse devrait être incluse pour pouvoir transmettre des observations. Les responsables de la planification des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique souhaiteront peut-être également organiser des ateliers de consultation du public. Ceci est utile en particulier pour les zones reculées disposant d'un accès limité à Internet.

50 *Ibid.*

Puisque les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont souvent élaborés par un consortium de partenaires, il est important de s'assurer que les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont officiellement approuvés par le gouvernement sous-national. Ceci aide à cimenter les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, comme instrument orientant la planification et les investissements dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Au Mexique, par exemple, les stratégies pour la diversité biologique des États sont transmises au Parlement de l'État concerné, en vue de leur adoption officielle. Ceci a été fait dans trois États. Au Pérou, le gouvernement régional de Cajamarca a approuvé la stratégie régionale pour la diversité biologique, par voie de résolution exécutoire.

2.5. Mise en oeuvre

La mise en œuvre des stratégies et/ou plans d'action pour la diversité biologique est souvent plus efficace lorsqu'elle est effectuée en utilisant une approche de partenariat. Les partenariats permettent d'exploiter les compétences des parties prenantes et des partenaires, en utilisant au mieux les initiatives et les ressources existantes. La création d'une « équipe de gestion » (ou entité équivalente) des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, chargée de coordonner la mise en œuvre des activités est utile également. Une telle équipe peut aider à fournir une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre, à identifier des nouvelles questions ou défis, et à coordonner l'application de mesures ciblées. L'équipe de gestion peut aussi coordonner et harmoniser la stratégie de communication concernant les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.

Bien que la communication, l'éducation et la sensibilisation du public soient essentiels pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique, il est important de souligner que la communication stratégique est essentielle dans toutes les phases du processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. A titre d'exemple, la communication stratégique est essentielle pour assurer une participation des parties prenantes dans le cadre du processus de consultation, et pour assurer une transparence et une équité dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action. En ce qui concerne la façon dont la communication stratégique peut appuyer la mise en œuvre, deux éléments doivent être mis en avant.

- Le premier élément consiste à mettre au point et à communiquer des messages clés émanant des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique au public et aux services et secteurs du gouvernement. Cela permettra de faire connaître les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique et d'apporter des éclaircissements sur les rôles et les responsabilités des instances gouvernementales, des partenaires et des parties prenantes. Plus généralement, les membres du public prendront conscience du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique.
- Le deuxième élément consiste à intégrer des éléments d'éducation et de sensibilisation du public dans les activités prévues au titre du plan d'action. Ceci permettra d'accroître la participation du public aux activités de conservation, de restauration et de suivi de la diversité biologique. Ceci permettra également de fournir des informations sur les espèces et les habitats prioritaires, ainsi que sur les liens établis avec des initiatives et des politiques publiques nationales en matière de conservation de la diversité biologique.

Il est important de trouver des moyens de rendre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique accessibles et à facile à comprendre par les membres du public. Quelques exemples sont donnés dans l'Encadré 18. Ceux qui élaborent des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique souhaiteront peut-être consulter le Module 7 de formation concernant l'élaboration d'une stratégie de communication sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Encadré 18 : Sensibiliser pour promouvoir la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique

Joondalup, Australie-Occidentale

La ville de Joondalup a mis en place un programme intitulé « adoptez une zone côtière »⁵¹, pour accroître la sensibilisation à la diversité biologique et augmenter la participation des jeunes aux activités liées à la conservation de la diversité biologique. Tout particulièrement, le programme fait connaître aux écoliers la diversité biologique du littoral et encourage leur participation aux activités de protection et de restauration des espèces végétales menacée le long des dunes. Le programme est financé par la ville de Joondalup.

Cape Town, Afrique du Sud

Le département de la gestion des ressources environnementales a publié des cartes à jouer illustrant 52 espèces envahissantes qui menacent la diversité biologique. Les jeux de cartes sont distribués par des organisations partenaires et dans les réserves naturelles de la ville. Ces cartes sont utilisées comme outil d'éducation environnementale, afin d'accroître la sensibilisation au niveau local et régional⁵².

Angleterre du Sud-est

La région a placé sur un site Internet des éléments essentiels de la stratégie régionale pour la diversité biologique, afin de communiquer des messages clés au public⁵³. Une partie intitulée « qui êtes-vous ? » donne des orientations et des informations aux principaux groupes de parties prenantes, tels que les entreprises, les autorités locales, les producteurs de charbon et de combustible ligneux, les exploitants de minerais, les propriétaires fonciers, etc. Pour chaque groupe de parties prenantes, le site Internet indique pourquoi la diversité biologique est importante, quels avantages sont retirés grâce à la diversité biologique, quelles mesures peuvent prendre ces parties prenantes pour protéger la diversité biologique, et des informations sur la réglementation en vigueur. Le site Internet facilite également l'accès aux informations concernant les principaux éléments de la stratégie régionale, y compris les objectifs assortis de délais précis, les cartes, la liste des organisations compétentes et leurs responsabilités, les rapports sur l'état de la diversité biologique et la gestion des espèces, la législation en vigueur, et les liens établis avec les plans d'action locaux pour la diversité biologique de la région.

Les villes et les préfectures du Japon

La stratégie et le plan d'action de la ville de Nagoya utilisent des illustrations pour communiquer la vision à l'horizon 2050 et la vision sur 100 ans. Les illustrations et les graphiques sont aussi utilisés pour montrer la nécessité de changer les modes de vie, afin de préserver la diversité biologique et de l'utiliser de manière plus durable.

La stratégie et le plan d'action de la ville de Nagareyama comprennent des cartes des réseaux écologiques. Les zones ciblées sont indiquées sur les cartes, mais aussi, les activités prévues sont illustrées. Des photos des espèces et des habitats ciblés, ainsi que des graphiques connexes, sont inclus et reliés aux cartes des réseaux écologiques. Cette approche aide le public à visualiser la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur le terrain. D'autre part, chaque individu peut être relié personnellement à la stratégie et au plan d'action, en voyant où il habite et où il travaille, par rapport aux zones particulièrement vulnérables et à la diversité biologique particulièrement menacée.

⁵¹ D'autres informations sur le programme sont disponibles sur le site Internet de la ville, à l'adresse : <http://www.joondalup.wa.gov.au/Explore/SchoolConnections/EducationalPrograms.aspx>. [site consulté le 22 mai 2011]

⁵² Ville de Cape Town et secrétariat ICLEI Afrique. 2008. *City of Cape Town Biodiversity Report*. Cape Town: ICLEI. Disponible à l'adresse : <http://www.iclei.org/index.php?id=10471>. [site consulté le 22 mai 2011]

⁵³ Voir l'adresse : <http://strategy.sebiodiversity.org.uk/index.php> [site consulté le 22 mai 2011]

La stratégie et le plan d'action de la préfecture de Saitama mettent en avant des exemples de bonnes pratiques et de technologies en matière de conservation de la diversité biologique qui peuvent être utilisés par les ménages et par les entreprises. La stratégie et le plan d'action utilisent une série de dessins pour illustrer ces exemples et ces recommandations, d'une manière facile à comprendre.

2.6. Suivi et évaluation

Un suivi est nécessaire pour évaluer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique et pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion. C'est grâce à un suivi que tous ceux qui sont chargés de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique peuvent déterminer si la vision, les priorités, les buts et/ou objectifs, et les objectifs assortis de délais précis ont été atteints et si les mesures et les politiques publiques prévues ont été réussies. D'autre part, le suivi et l'évaluation permettent d'évaluer si les ressources (humaines, financières, et en temps) ont été utilisées de manière efficace pour parvenir aux résultats souhaités. En résumé, le suivi peut aider les responsables de la planification, les gestionnaires et les partenaires à répondre à la question suivante : « **avons-nous fait ce que nous avons prévu de faire, et est-ce que cela a été efficace ?** » Enfin, les résultats obtenus peuvent encourager une contribution locale au suivi et à l'évaluation des activités menées dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il est important de garder à l'esprit le fait que le suivi et l'évaluation seront réalisés de préférence par un ensemble de parties prenantes et de partenaires, ou par des organismes indépendants. Ceci permettra d'assurer l'exactitude, la transparence et l'équilibre des informations.

Encadré 19 : Rapport sur l'état de la diversité biologique de l'État de l'Ontario

Le suivi de la mise en œuvre permet d'aider les responsables de la planification à assurer un suivi de l'état de la diversité biologique. L'une des mesures décrites dans la stratégie pour la diversité biologique de l'Ontario (Canada) est d'évaluer et de faire rapport sur l'état de la diversité biologique de la province, tous les cinq ans. Le premier rapport, publié en 2010, est une évaluation de 29 indicateurs et de leurs tendances actuelles⁵⁴. Le but du rapport est d'améliorer la connaissance des écosystèmes, de leur fonction, et de l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes. Ce rapport accompagne un rapport d'activité qui a évalué la mise en œuvre de la stratégie pour la diversité biologique de l'Ontario, entre 2005 et 2010. Les deux rapports ont été transmis au Gouvernement canadien, afin d'être pris en compte dans le cadre de l'établissement du rapport national au titre de la Convention sur la diversité biologique.

En ce qui concerne les indicateurs qui ont été élaborés dans le cadre du plan d'action, le suivi mettra l'accent sur l'état et la tendance de l'indicateur. L'état de l'indicateur concerne la situation de l'indicateur par rapport aux seuils de référence établis. La tendance de l'indicateur concerne les changements intervenus depuis la dernière évaluation.

Encadré 20 : L'index de Singapour sur la biodiversité urbaine

Le Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité a mis au point un outil d'auto-évaluation, connu sous le nom d'Index de Singapour sur la biodiversité urbaine, sous la direction de Singapour et du secrétariat de la CDB. L'indice comprend 23 indicateurs, qui couvrent toute une série d'informations physiques, biologiques et de politique générale qui sont utilisées pour obtenir un score. Les indicateurs concernent, par exemple, le

⁵⁴ Conseil sur la diversité biologique de l'Ontario. 2010. *State of Ontario's Biodiversity 2010: A Report of the Ontario Biodiversity Council*. Peterborough. Ce rapport, ainsi que le projet de stratégie révisée pour la diversité biologique de l'Ontario (2011), sont disponibles à l'adresse: <http://www.ontariobiodiversitycouncil.ca/> [site consulté le 20 mai 2011]

nombre d'espèces indigènes, les changements observés les espèces indigènes, les aires connectées naturelles, les zones vertes, le nombre d'espèces envahissantes dans la ville, les services écosystémiques (tels que l'eau, la régulation du climat et les services récréatifs), et une évaluation de la structure de gouvernance et des activités (budget, harmonisation entre les politiques locales et nationales, existence d'une stratégie et d'un plan d'action locaux, nombre de projets, participation de la société civile, programmes de sensibilisation, et capacités institutionnelles).

Le but de l'index est d'aider les villes à : i) assurer un suivi de leur niveau de diversité biologique; ii) connaître les services écosystémiques de leur ville; et iii) renforcer leurs capacités de gestion de ces ressources. Le score obtenu peut être utilisé comme référence pour des évaluations futures.

Pour plus de précisions sur l'index, y compris le manuel des utilisateurs sur la façon de procéder à une évaluation, voir : <http://www.cbd.int/authorities/gettinginvolved/cbi.shtml> [site consulté le 20 avril 2011]

Le suivi et l'évaluation peuvent aider à obtenir des informations utiles pour les futures révisions des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique. Puisque la planification de la diversité biologique est un processus évolutif et cyclique, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient être souples et capables de s'adapter aux changements de circonstances, y compris, mais sans se limiter à :

- Une nouvelle législation ou des changements de politique générale importants aux niveaux national et sous-national;
- Des changements dans l'affectation des sols;
- Des nouvelles priorités en matière de conservation nécessitant des mesures de gestion;
- Des nouvelles menaces, défis et/ou une détérioration des conditions, insuffisamment traités dans les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique;
- Des consultations avec les principales parties prenantes et partenaires, tels que les communautés autochtones et locales.

2.7. Établissement des rapports

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique sont tenues de présenter à la Conférence des Parties des rapports périodiques sur les mesures qu'elles ont prises pour appliquer la Convention et sur l'efficacité de ces mesures. L'établissement de rapports au niveau sous-national pourra contribuer à l'établissement des rapports au niveau national, en fournissant, par exemple, des informations sur les progrès accomplis pour parvenir aux objectifs assortis de délais précis, sur le succès des partenariats, sur des nouvelles approches et des solutions innovantes en matière de conservation, etc. Un but important de l'établissement des rapports est d'accroître le partage des connaissances et les capacités aux niveaux sous-national et national.

Encadré 21 : Le système de communication des données sur les mesures prises en faveur de la diversité biologique au Royaume-Uni

Depuis 2005, des rapports sont établis pour les stratégies et plans d'action pour la diversité biologique des quatre pays qui constituent le Royaume-Uni, ainsi que pour les plans d'action locaux pour la diversité biologique, par le biais du système de communication des données sur les mesures prises en faveur de la diversité biologique (Biodiversity Action Reporting System (BARS))⁵⁵. Ce système permet à tous ceux qui participent à la mise en œuvre du plan d'action et aux partenaires de la stratégie et du plan d'action locaux de fournir des informations, dans le cadre d'une structure normalisée. Ainsi, le système peut relier toutes les

⁵⁵ Le système de communication des données sur les mesures prises en faveur de la diversité biologique est disponible à l'adresse: <http://ukbars.defra.gov.uk/default.asp>.

séries de données recueillies aux niveaux local et national. Le système BARS est utilisé pour fournir des informations sur l'état et les tendances de la diversité biologique, les menaces et les pertes enregistrées, les objectifs chiffrés nationaux et locaux, et la mise en œuvre des plans d'action. Les responsables de la planification, ainsi que les membres du public, peuvent chercher dans les bases de données des informations sur l'état d'avancement des activités, les progrès accomplis pour parvenir aux objectifs chiffrés, et les organisations locales participantes. D'autre part, les praticiens peuvent trouver du matériel de formation et d'information. Un nouvel élément du système est une cartographie interactive des mesures prises en faveur de la diversité biologique.

3. Conclusions et ressources supplémentaires

Ce module a examiné comment l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique sont un processus cyclique et évolutif. Les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient être souples dans les réponses qu'ils apportent, à la fois sur le plan de leur dynamique interne et du contexte extérieur. En conséquence, pour être des instruments efficaces et stratégiques et pour parvenir à des résultats concrets, les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique devraient être examinés et révisés périodiquement.

Ce module a aussi mis en avant différentes approches et expériences à différentes échelles géographiques et juridictionnelles. Un fil commun dans les exemples fournis est l'importance de la participation des parties prenantes et de l'approche de partenariat dans les processus de planification et de mise en œuvre.

Enfin, ce module a montré comment les stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la diversité biologique contribuent de manière significative à la planification nationale de la diversité biologique. Certains instruments de planification stratégique peuvent aider à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique au niveau sous-national, d'une manière concrète et adaptée au niveau local. Les lecteurs sont encouragés à consulter toute la série de modules de formation concernant les NBSAP, à l'adresse : <http://www.cbd.int/nbsap/training/>.

Ressources

Partenaires et réseaux

Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité

Lancé en 2008, le Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité réunit plusieurs organismes des Nations Unies (Secrétariat de la CDB, PNUE, ONU-HABITAT et UNESCO), des organisations internationales (comme l'UICN et ICLEI-Les gouvernements locaux pour le développement durable), des réseaux universitaires, et des collectivités locales, afin de :
 i) parvenir aux trois objectifs de la CDB; et ii) améliorer la conservation et la gestion de la diversité biologique au moyen d'une coopération technique, de projets de renforcement des capacités, et de campagnes de communication. Le partenariat organise régulièrement des téléconférences et publie une lettre d'information deux fois par an. Il est appuyé par deux organes consultatifs : un sur les villes et un sur les gouvernements sous-nationaux.

Action locale pour la biodiversité (ALB)

Un élément important du Partenariat mondial susmentionné est le programme d'Action locale pour la biodiversité (ALB), coordonné par ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable, en partenariat avec l'UICN. Commencé en 2006, avec 21 villes et collectivités locales pionnières, le programme d'Action locale pour la diversité biologique est orienté vers l'action et fournit une assistance technique, ainsi que des opportunités de création de réseaux, un profil et une promotion auprès des autorités locales et régionales. Par le biais de ces réseaux, les gouvernements municipaux et les autorités locales peuvent partager leur expérience, leurs difficultés et leurs succès en matière de gestion de la biodiversité urbaine. Le programme d'Action locale pour la diversité biologique met en exergue le besoin d'un soutien politique accru en faveur de la diversité biologique au niveau local, et la nécessité d'une intégration effective des considérations relatives à la diversité biologique dans tous les aspects de la gouvernance locale.

Les villes participantes ont signé l'Engagement de Durban et ont convenu, entre autres activités, de publier des rapports sur la diversité biologique et d'élaborer des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique à long terme dans les zones qu'elles administrent. Des informations sur l'Engagement de Durban, ainsi que des liens vers des études de cas, des fiches d'information, et des rapports sur la diversité biologique figurent sur le site Internet d'Action locale pour la biodiversité, à l'adresse: <http://www.iclei.org/index.php?id=6237> [site consulté le 20 avril 2011]. Les villes qui participent au programme ont reçu le Guide d'Action locale pour la biodiversité. Deux autres projets axés sur le renforcement des capacités au niveau local sont menés également dans le cadre du programme :

- Le Projet ALB sur la diversité biologique et les changements climatiques;
- Le Projet ALB sur la diversité biologique et la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

Bibliographie

Modules de formation concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de la CDB: <http://www.cbd.int/nbsap/training/>
Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2). Disponible à l'adresse: <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>

Directives des pays pour élaborer des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique

Autriche: Directives pour des activités relatives à la diversité biologique locale, voir : www.vielfaltleben.at

Colombie: Ruiz Rodríguez, S. L., M.C. Fandiño Orozco, and L.M. Arévalo Sánchez. 2006. *Orientaciones Conceptuales y Metodológicas para la Elaboración de Planes de Acción Regional en Biodiversidad*. Bogotá: Instituto de Investigación de Recursos Biológicos Alexander von Humboldt.

Irlande: Le Conseil du patrimoine irlandais. *Directives pour l'élaboration de plans d'action locaux pour la diversité biologique*. Disponibles à l'adresse: <http://www.heritagecouncil.ie/wildlife/heritage-council-initiatives/local-biodiversity-action-plan/>

Japon : Ministère japonais de l'environnement. 2010. *Orientations pour une stratégie locale pour la diversité biologique*. Disponible à l'adresse :
<http://www.biodic.go.jp/biodiversity/local/guide/index.html>

Mexico: CONABIO. 2011. *Estrategias Estatales para la Conservación y uso sustentable de la Biodiversidad: Guía para su Formulación e Implementación*.
 CONABIO. 2011. *Estudio Sobre Biodiversidad de los Estados: Términos de Referencia*.
 Disponibles à l'adresse: <http://www.biodiversidad.gob.mx/region/EEB/ENBM.html>.

Ressources pour les villes

Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité:

<http://www.cbd.int/authorities/Gettinginvolved/GlobalPartenariat.shtml>

ICLEI-Les Gouvernements locaux pour le développement durable. 2010. *Local Action for Biodiversity Guidebook: Biodiversity Management for Local Governments*. Laros, M.T. and F.E. Jones (Eds). Cape Town: ICLEI.

Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique (décision X/22). Disponible à l'adresse :
<http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12288>

Puppim de Oliveira, J. A. et. al. 2010. *Cities, Biodiversity and Governance: Perspectives and Challenges of the Implementation of the Convention on Biological Diversity at the City Level*. Yokohama: UNU-IAS. Disponible à l'adresse :
http://www.ias.unu.edu/sub_page.aspx?catID=111&ddlID=1392.

United Nations Human Settlements Programme. 2010. *Supporting Local Action for Biodiversity: The Role of National Governments*. Nairobi: UN HABITAT (projet de texte)

Autres ressources

Carter, E. 2007. *National Biodiversity Strategies and Action Plans: Pacific Regional Review*. Disponible à l'adresse:
http://www.sprep.org/att/publication/000582_FinalRpt_NBSAPRegionalReview.pdf

Hesselink, F.J., et. al. 2007. *Communication, Education, and Public Awareness: A Toolkit for NBSAP Coordinators*. Montreal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Union internationale pour la conservation de la nature. Disponible à l'adresse :
<http://www.cbd.int/cepa/toolkit/2008/cepa/index.htm>

Pisupati, B. 2007. *Effective Implementation of SPANB: Using a decentralization Approach: Guidelines for Developing Sub-National Biodiversity Action Plans*. Yokohama, Japan: United Nations University Institute of Advanced Studies. Disponible à l'adresse :
http://www.ias.unu.edu/resource_centre/Effective%20Implementation%20of%20SPANB%20-%20Pisupati.pdf

Prescott, J. B. Gauthier, and J. N. M. Sodi. 2000. *Guide pour élaborer une stratégie pour la diversité biologique dans la perspective du développement durable*. Québec, Canada: Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie.

TEEB. 2010. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: TEEB for Local and Regional Policy Makers Report*. Disponible à l'adresse:
<http://www.teebweb.org/ForLocalandRegionalPolicy/LocalandRegionalPolicyMakersChapterDrafts/tabid/29433/Default.aspx>

United Nations General Assembly. 2010. *Progress Report on the Study on Indigenous Peoples and the Right to Participate in Decision-Making: Report of the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples*. (Report No. A/HRC/EMRIP/2010/2).

Wittmer, H. and H. Gundimeda, eds. 2011. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity in Local and Regional Policy and Management*. London: Earthscan.



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**